RAPPORT DE DURABILITÉ 2025

exail

Extrait du Document d'Enregistrement Universel 2025 d'Exail Technologies

SOMMAIRE

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES - [ESRS 2]

1.1 Note méthodologique 4
1.2 La gouvernance d'Exail 6
1.3 La gouvernance de durabilité 7
1.4 Présentation des activités et de la stratégie ESG 7
1.5 Le *business model* et la chaîne de valeur d'Exail 9
1.6 Les parties prenantes d'Exail 11
1.7 Impacts, risques et opportunités importantes et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires 12
1.8 Procédure de gestion des IRO et double matérialité 12

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 Changement climatique - [ESRS E1] 16
2.2 Pollution - [ESRS E2] 22
2.3 Biodiversité et écosystèmes - [ESRS E4] 22
2.4 Utilisation des ressources et économie circulaire - [ESRS E5] 23
2.5 Informations sur la taxonomie européenne 23

3 INFORMATIONS SOCIALES

3.1 Effectifs de l'entreprise - [ESRS S1] 24
3.2 Fournisseurs et partenaires d'Exail - [ESRS S2] 32
3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux - [ESRS S4] 36

4 INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – [ESRS G1]

4.1 Gouvernance 41
4.2 Impacts, risques et opportunités liés à la conduite des affaires 41
4.3 Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires 41
4.3.1 Éthique des affaires et conformité 41
4.3.2 Dispositif intégrité 41
4.3.3 Programme de prévention et de détection de la corruption 41
4.3.4 Dispositif d'alerte interne 41
4.3.5 Fonctions exposées et dispositif de formation 42
4.3.6 Relations fournisseurs et pratiques de paiement 42
4.4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin 43
4.4.1 Programme de prévention et de détection de la corruption 43
4.4.2 Cartographie des risques 43
4.4.3 Code de conduite anticorruption 44
4.4.4 Évaluation des tiers 44
4.4.5 Contrôles comptables 44
4.4.6 Dispositif d'alerte interne 44
4.4.7 Dispositif de formation 44
4.4.8 Dispositif de contrôle, évaluation et amélioration 45
4.4.9 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin 45
4.5 Mise en place d'une Direction du Contrôle Interne dans le groupe Exail 45

Annexes 46

Exail est un groupe industriel de haute technologie, né en 2022 du rapprochement d'ECA Group
et d'iXblue. S'appuyant sur plus de 80 ans d'expertise, le groupe conçoit et fabrique en Europe des technologies souveraines qui repoussent les frontières de la robotique, du maritime, de la navigation, de l'aéronautique, du spatial, de la photonique et du quantique.
Avec plus de 2 000 collaborateurs répartis sur une trentaine de sites dans le monde, Exail fournit des solutions prêtes à l'emploi, utilisées aussi bien par les acteurs de la défense que par les acteurs civils dans plus de 80 pays. Du développement de solutions quantiques aux systèmes de drones autonomes maritimes, ses savoir-faire renforcent la souveraineté technologique européenne et accompagnent les acteurs de la défense comme du civil dans les environnements les plus complexes. En répondant à des enjeux majeurs de souveraineté, de sécurité et de connaissance des milieux, le Groupe intervient au cœur de missions sensibles, souvent déployées dans des contextes où la fiabilité technologique et la maîtrise des risques sont essentielles.
L'activité maritime contribue également à une bonne compréhension des enjeux liés aux milieux marins et aux évolutions environnementales qui les affectent. Dans ce contexte, Exail travaille avec différents instituts hydrographiques et scientifiques à l'international, participant au développement des connaissances et des données relatives à l'environnement marin.



Dans ce contexte, la Responsabilité Sociétale des Entreprises constitue pour Exail un levier structurant au service d'une croissance durable et maîtrisée. La stratégie RSE du Groupe s'inscrit dans une continuité directe de sa culture industrielle et technologique : pragmatisme, recherche d'efficacité, priorisation des leviers réellement actionnables à court et moyen terme, et inscription dans une dynamique d'amélioration continue. À l'image de ses activités opérationnelles, Exail privilégie une approche progressive et concrète, fondée sur des actions mesurables, intégrées aux pratiques quotidiennes et compatibles avec une trajectoire de développement soutenue.

La création de valeur d'Exail repose avant tout sur l'expertise de ses femmes et de ses hommes. Ingénieurs, techniciens, opérateurs et équipes support conçoivent, développent et déploient des systèmes de pointe, mobilisant les technologies les plus avancées. Les ressources humaines constituent ainsi un pilier central de la stratégie RSE du Groupe. Exail place le bien-être, l'engagement et le développement des compétences de ses collaborateurs au cœur de ses priorités, convaincu que la performance durable passe par la fidélisation des talents et la qualité des conditions de travail. Cet engagement se traduit déjà par des indicateurs tangibles, notamment une amélioration continue du taux de rétention des collaborateurs au cours des trois dernières années, reflet d'une politique RH orientée vers l'attractivité et la responsabilité sociale.
Sur le plan environnemental, l'empreinte carbone d'Exail est étroitement liée à la nature de son modèle industriel. La production de ses systèmes repose majoritairement sur l'assemblage de sous-systèmes et de composants complexes, ce qui se traduit par une part prépondérante des émissions relevant du Scope 3 (environ 80%). Cette réalité a conduit le Groupe à structurer sa stratégie climat autour de deux axes complémentaires : la réduction de l'impact environnemental de ses propres opérations et l'intégration progressive de critères environnementaux dans la conception de ses produits et dans sa chaîne d'approvisionnement. En 2025, Exail a ainsi engagé une démarche d'écoconception visant à intégrer les enjeux environnementaux dès les phases amont de développement, tout en renforçant la collaboration avec ses fournisseurs afin de les accompagner vers des pratiques plus responsables et de montrer l'exemple au sein de sa chaîne de valeur. Ces démarchent s'inscrivent dans la nouvelle Stratégie Climat de l'entreprise, qui comprend un objectif de baisse de l'intensité carbone du groupe de 20% à horizon 2030.
En effet, en 2025 Exail a pu constater une avancée majeure dans le déploiement de la stratégie RSE, avec l'élaboration et la formalisation de la stratégie Climat, présentée dans ce rapport. Cette étape structurante a permis de renforcer la cohérence et la lisibilité de notre démarche environnementale, en fixant un objectif clair de décarbonation et en définissant des piliers d'engagement solides pour en soutenir la mise en œuvre. Elle constitue un socle stratégique pour accompagner durablement la performance et le développement du Groupe.
La stratégie RSE d'Exail s'articule ainsi autour de quatre piliers majeurs et interdépendants : réduire l'impact carbone des opérations de l'entreprise, concevoir responsable et agir pour un usage plus durable chez nos clients, contribuer à la fidélisation des talents et à l'attractivité du Groupe, intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans notre chaine d'approvisionnement.
Ensemble, ces axes traduisent une vision intégrée de la responsabilité d'entreprise, dans laquelle l'innovation technologique, la performance industrielle et la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux progressent de concert. L'objectif du Groupe n'est pas de transformer son modèle en une seule étape, mais de s'inscrire dans une trajectoire crédible et durable, alignée avec ses valeurs, ses activités et les attentes de ses parties prenantes, pour construire une croissance responsable, résiliente et tournée vers le long terme.

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES - [ESRS 2]

1.1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le rapport de durabilité d'Exail est aligné sur les normes européennes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). Ces normes couvrent l'ensemble des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la publication des informations extra-financières de l'entreprise.
Le rapport de durabilité du Groupe repose sur une approche de double matérialité, intégrant à la fois l'impact d'Exail sur l'environnement et la société, ainsi que l'influence des enjeux environnementaux et sociaux sur les performances de l'entreprise. Ce rapport prend en considération l'ensemble des parties prenantes, notamment les collaborateurs, les investisseurs, les clients ou encore les sous-traitants et fournisseurs avec lesquelles le Groupe évolue. Elle inclut également une analyse des impacts, risques et opportunités liés au développement durable auxquels Exail est confronté. Pour ce faire, Exail a collecté et consolidé des données issues de l'ensemble de ses activités, sur l'intégralité de sa chaine de valeur.

Exail répond conformément à l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, qui transpose en droit français la directive UE 2022/2464 du 14 décembre 2022 dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.
Conformément à la réglementation CSRD, le rapport de durabilité est soumis à un audit par un Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, avec un niveau d'assurance limité. Le Groupe place la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) au cœur de sa stratégie et s'engage dans une démarche proactive d'amélioration continue de son impact social, environnemental et économique.
L'état de durabilité a été préparé sur une base consolidée identique au périmètre des états financiers consolidés. La déclaration de durabilité porte donc sur le Groupe, incluant ses filiales à l'étranger.
L'intégration des parties prenantes amont et aval dans le processus d'évaluation de la matérialité durable était notamment nécessaire pour l'identification des impacts significatifs sur l'ensemble de la chaine de valeur. Nous avons pu couvrir l'ensemble de la chaine. Dans l'analyse de matérialité, l'entreprise inclut les impacts, les risques et les opportunités liés à sa chaîne de valeur en amont et en aval. En somme, la déclaration de durabilité d'Exail illustre une volonté d'optimiser ses impacts environnementaux et sociaux tout au long de sa chaîne de valeur, en les prenant en considération dès la phase de conception et jusqu'à l'utilisation des produits par les clients.
Les politiques, actions et objectifs en découlant prendront ainsi également en compte l'ensemble de la chaine de valeur de l'entreprise.

Ne seront pas divulgués : les informations relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation considérés comme confidentiels.
Les horizons de temps retenus dans notre analyse de matérialité ont été définis selon le court, moyen, long terme et très long terme. Ces projections ont été définies ainsi : le court terme représente deux exercices fiscaux,

Pour ce second exercice, nous avons modifié l'horizon temporel court terme en le passant à un an. En effet, dans notre déclaration 2024, nous avions basé notre notation sur 2 ans en prenant en compte l'exercice en cours et celui à venir. Cette mise à jour permet d'aligner notre méthodologie avec les exigences réglementaires et les meilleures pratiques en vigueur. Concernant le moyen terme (2 à 5 ans) le long terme (5 à 10 ans) et le très long terme (plus de 10 ans), la temporalité n'a pas changé dans ce nouvel exercice.
Ces horizons de temps nous ont permis de pouvoir caractériser le potentiel impact, dans la durée, de chacun des sujets et enjeux identifiés.

L'évaluation financière des risques et opportunités indique des montants estimatifs incertains du fait de l'impossibilité de confirmer à date l'exactitude de l'impact. Nous avons donc mesuré ce dernier par intervalle de montants du résultat net, représentant un montant équivalent au pourcentage du chiffre d'affaires.
L'entreprise s'est appuyée, en complément de sa propre analyse, sur des indicateurs et données issus de sources indirectes. En effet, une partie de l'analyse de la chaine de valeur a pu être réalisée sur la base de rapports RSE ou de durabilité d'autres acteurs de la chaine (fournisseurs, partenaires, clients). Ces documents nous permettent d'obtenir des informations fiables et vérifiées et ainsi évaluer une grande partie des enjeux et impacts, à tous les niveaux de la chaine de valeur.
Nous avons également interrogé directement des acteurs de la chaine au travers d'envois de questionnaires et d'interviews complémentaires.
L'objectif sera d'affiner d'années en années cette analyse en incluant un plus grand nombre d'acteurs dans la réflexion et en poursuivant les démarches conjointes d'amélioration de notre impact environnemental et sociétal.

Malgré une amélioration constante dans la collecte de données, les éléments présentés dans le Bilan Carbone d'Exail comportent un certain niveau d'incertitude pour les émissions du Scope 3. Ceci s'explique en raison de la complexité des méthodes de calcul et des variations possibles dans les paramètres considérés. Ces incertitudes peuvent être liées à des estimations de consommation, à des coefficients d'émission ou à d'autres facteurs qui peuvent varier en fonction des conditions spécifiques à chaque activité ou fournisseur.

Pour garantir une transparence maximale, nous avons choisi de documenter les hypothèses sous-jacentes à ces données. Dans la section dédiée de notre déclaration, nous fournirons un aperçu détaillé des méthodes utilisées, ainsi que des précisions sur les sources des données et les choix méthodologiques adoptés. Cette approche vise à clarifier l'impact potentiel de ces incertitudes sur nos résultats et à permettre une meilleure compréhension de notre engagement en matière de durabilité. Ainsi, nous nous engageons à fournir des informations fiables tout en reconnaissant les limites inhérentes à toute analyse carbone.

Exail incorpore certaines informations par référence à d'autres sections du présent rapport mais aussi à l'URD d'Exail Technologies, au moyen de renvois, lorsque cela est pertinent :

Exigence ESRS	Information demandée par l'exigence	Emplacement de divulgation
ESRS 2 – DR GOV-1 – DP 5	Composition des organes d'administration, de gestion et de surveillance	URD d'Exail Technologies : Section 3 – Gouvernement d'entreprise
ESRS 2 – DR GOV-5 36 – DP 36	Processus de gestion des risques	URD d'Exail Technologies : Section 2 – Facteurs de risques
ESRS 2 – DR SBM-2 – DP 45 d) ESRS 2 – DR SBM-1	Information des organes d'administration, de gestion et de surveillance	URD d'Exail Technologies : Section 3 – Gouvernement d'entreprise
ESRS S1 – DR S1-6 – DP 50	Effectifs de l'entreprise	Section 1.1.3 – Effectif
ESRS S4 – DR S4-3 – DP 25 ESRS S4 – DR S4-4 – DP 31	Prise en compte points de vue de ses clients, partenaires et utilisateurs	Section 1.6 - Les parties prenantes d'Exail
ESRS G1 – DR - G1-3 – DP 18	Programme anticorruption	Section 4.3.2 - Indicateurs sociaux
ESRS G1 – DR G1-3 – DP 20	Cartographie des risques de corruption	Section 4.4.2 – cartographie des risques 1.8 – les facteurs spécifiques liés à la conduite des affaires
ESRS G1 – DR GOV-1 – DP 5	Gouvernance de l'éthique des affaires et conformité	Section 1.2 – La gouvernance de l'éthique des affaires et conformité d'Exail
ESRS G1 - DR G1-1 – DP 7) et 9)	Enjeu de l'éthique des affaires	Section 1.8 – les facteurs spécifiques liés à la conduite des affaires
ESRS S1 – DR S1-6 - DP 50 f)	Informations déclarées dans les états financiers	URD d'Exail Technologies : Section 4 – Informations financières et comptables

1.2 LA GOUVERNANCE D'EXAIL

Structure organisationnelle

- **Exail TECHNOLOGIES :** Société mère côtée d'Exail Holding, qui elle-même détient Exail SAS. Le Groupe valide les opérations et la stratégie d'Exail SAS au travers du conseil de surveillance d'Exail Holding.
- **Exail HOLDING :** filiale d'Exail Technologies détenant Exail SAS.

- **Exail SAS :** filiale opérationnelle dirigée par la Direction Générale et le Comité Exécutif (COMEX) d'Exail (qui regroupe Direction Générale, Direction des activités opérationnelles, Direction commerciale, et Directions des services centraux transverses).

L'organisation opérationnelle d'Exail repose sur trois pilliers

- **Des activités opérationnelles** organisées, autant que possible, en équipes intégrées à taille humaine. Les activités sont regroupées en cinq pôles afin de favoriser le travail en commun, les synergies et le développement de stratégies communes :
 - Aérospace
 - Industrie
 - Navigation
 - Photonique
 - Maritime

- **Un commerce** permettant de bénéficier de notre présence mondiale au bénéfice de l'ensemble des activités.

Le Commerce Global est organisé en 5 Directions Commerciales et une Direction Support client :

- Amériques (Americas) ;
- Asie Pacifique (APAC) ;
- Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA);
- Guerre des mines ;
- Photonique ;
- Support client.

Les trois directions commerciales régionales assurent les ventes sur les trois principales régions d'opération du groupe (AMERICAS, APAC, EMEA), les deux directions commerciales domaines (Guerre des mines, Photonique) assurent les ventes mondiales de domaines spécialisés.

- **5 services centraux transverses** qui ont pour mission d'assurer un support aux activités opérationnelles et au commerce global : Finance (incluant les achats indirects Groupe), IT & SI, Juridique & Conformité, Marketing & Communication et Ressources Humaines.

Outre les 5 équipes mentionnées ci-dessus, s'ajoutent également :

- la Direction QSE (qualité, sécurité, environnement) ;
- la Direction RSE (responsabilité sociale/sociétale des entreprises).

La QSE et la RSE ont un fonctionnement différent des autres services centraux : les équipes QSE sont intégrées aux pôles et activités tandis qu'aucune équipe RSE locale n'est directement rattachée à la direction RSE au niveau central. La QSE & RSE travaillent en transverse avec les pôles et les autres équipes d'Exaill.

L'ensemble des effectifs d'Exail Technologies est indiqué en partie 1.1 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies. La répartition des effectifs par pays figure quant à elle en Section 3.1.

Par ailleurs, le comité RSE d'Exail Technologies assure le suivi de la définition des objectifs ainsi que de l'évolution des indicateurs clés de performance (KPI) RSE. Les organes de gouvernance de la Société, incluant le fonctionnement du Comité RSE et des rémunérations, sont présentés en section 3 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies.

La gouvernance de l'éthique des affaires et conformité d'Exail

Au sein du groupe Exail, l'éthique des affaires et la conformité, au sens large de « compliance », sont fonctionnellement adressées par le Département Conformité au sein de la Direction Juridique & Conformité (DJC), elle-même codirigée par le Directeur Juridique et le Directeur Conformité groupe, tous deux rattachés directement à la Direction Générale d'Exail.

Le Directeur Conformité, avec son équipe propre du Département Conformité et en équipe intégrée avec le Département Juridique, a plus particulièrement la charge des sujets suivants relevant de la compliance au sein du groupe :

- contrôle export ;
- sanctions internationales et embargos ;
- anticorruption ;
- protection des données personnelles.

Ces sujets sont adressés au travers de programmes internes de conformité dédiés, articulés entre eux de manière cohérente si pertinent, impliquant l'ensemble des contributeurs opérationnels internes concernés.
Le Directeur Conformité est responsable (i) du pilotage des chantiers internes de déploiement ou amélioration des sujets relevant de la conformité et (ii) de l'animation des programmes de conformité.
Le Directeur Conformité rend compte au Trade Compliance Committee (TCC) d'Exail, qui (i) valide le lancement et supervise les chantiers internes relevant de la conformité et (ii) assure la surveillance des programmes de conformité. Il sollicite également le TCC comme de nécessaire pour les points opérationnels de conformité relevant de la compétence de celui-ci (e.g. évaluation de certains tiers en lien avec le programme anticorruption, décisions d'action vis-à-vis de certains pays sous sanctions internationales ou embargos).

Le TCC est composé des membres suivants, réunis selon le sujet à traiter :

- Directeurs généraux, membres du Directoire d'Exail SAS ;
- Directeur financier ;
- Directeur commercial Groupe ;
- Directeur juridique ;
- Directeurs des pôles.

L'ensemble des membres du TCC sont signataires de la Charte éthique engageant individuellement toute personne pouvant être impliquée dans le traitement d'un signalement interne, comme stipulé dans la Procédure d'alerte interne d'Exail (voir § 4.3.3).

Le Directeur Conformité informe également régulièrement le COMEX groupe de l'avancée des chantiers dont il a la charge et des résultats obtenus.

Enfin, le Directeur Conformité répond aux sollicitations du Conseil de Surveillance d'Exail Holding et des Comités d'Exail Technologies pour tout point concernant les sujets de conformité.

Le processus de gestion des risques

Notre entreprise dispose d'un processus d'analyse et de gestion des risques qui permet de prendre en compte l'ensemble des risques, y compris ceux liés à la durabilité. Ce cadre nous assure une compréhension globale des menaces potentielles et des leviers d'atténuation. Pour plus de détails sur les principales caractéristiques et les composantes des processus et systèmes de gestion des risques, voir la section 2 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies. L'approche d'évaluation des risques et la méthodologie de priorisation des risques y seront également indiquées.

Nous avons approfondi et complété notre démarche de gestion des risques en y intégrant une analyse détaillée des impacts, risques et opportunités spécifiques à la durabilité au sein de notre matrice de double matérialité. Cette approche, décrite dans le chapitre 1.8 « Procédure de gestion des IRO et double matérialité » (ESRS 2 IRO-1), renforce notre capacité à identifier et à prioriser les enjeux liés à la durabilité, en alignant nos décisions stratégiques avec nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nos outils informatiques (ERP, outils) permettent de compiler la donnée de façon fiable.
De plus, un processus de relecture a été mis en place avec plusieurs phases : une relecture de cohérence à la norme et une relecture de forme par les leaders ESRS et la Direction.
Nous nous engageons ainsi à améliorer continuellement nos processus et à renforcer la transparence de nos pratiques.

1.3 LA GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ

Les DR GOV-1, GOV-2 et GOV-3 de l'ESRS 2 sont abordés par référence dans la section 3 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies.

1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE ESG

Les DR GOV-1, GOV-2 et GOV-3 de l'ESRS 2 sont abordés par référence dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies.

Exail, ses clients et son environnement

EXAIL est une entreprise industrielle de très hautes technologies adressant à la fois les domaines civil et défense. Elle développe, sur la base de ses technologies, des produits, systèmes et solutions à très haute valeur ajoutée essentiellement pour les domaines maritimes, mais aussi terrestre, aéronautique et spatial.
Au cœur d'EXAIL sont les femmes et les hommes qui par leurs compétences, leurs talents, leur engagement, leur passion font la réussite d'EXAIL tous les jours et pour le futur. L'entreprise est présente et opère dans le monde entier et assure à ses clients un support 24/24 sur une grande partie de son offre.

Chez Exail, nous plaçons nos clients au cœur de nos priorités, depuis la conception de nos produits jusqu'à la mise en place d'un accompagnement complet et des services de support personnalisés tout au long du cycle de vie de nos produits (support technique et maintenance, formation des utilisateurs, service après-vente). Sous une même direction commerciale, Exail a organisé son support client à l'échelle internationale avec des équipes de support réparties dans une dizaine de pays, offrant une capacité d'intervention performante sur chaque fuseau

horaire. Exail travaille à organiser une relation étroite entre ses équipes produits, ses équipes commerciales et support pour être au plus près des enjeux opérationnels et techniques de ses clients assurant en même temps durabilité et fidélisation.

Avec une expertise couvrant un large éventail de secteurs et une attention constante aux besoins spécifiques de chaque client, Exail est un partenaire technologique clé pour des projets critiques et innovants dans le monde entier.

Une politique d'innovation produits qui vise à mieux prendre en compte les enjeux climatiques

Exail a pour ambition de réduire l'impact environnemental de ses produits. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise a débuté en 2025 le déploiement d'une démarche d'éco-conception. Cette initiative vise à intégrer des principes environnementaux tout au long du cycle de vie des produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie, en favorisant l'utilisation de matériaux durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore la réduction des déchets. Par cette démarche, Exail réaffirme son engagement en faveur de la durabilité et de la responsabilité environnementale dans ses activités. Cette action sera détaillée en section 2.1 Changement climatique [E1].

Les solutions technologiques d'Exail améliorent les capacités opérationnelles de ses clients, avec une grande diversité d'applications.
Parmi les domaines d'emploi, certains présentent un impact positif direct ou indirect sur l'environnement :

- le drone de surface DriX (DriX H-8 et O-16) dont l'empreinte carbone est largement inférieure à celle des bateaux traditionnels ;
- les travaux de recherche autour de la propulsion hybride ou de l'utilisation de l'hydrogène dans le domaine maritime ;
- la conception du système de propulsion du drone grande profondeur qui réduit son impact par son système de propulsion électrique. Il optimise par ailleurs sa propulsion pour économiser son énergie, en réglant activement sa pesée, et en prenant ou chassant de l'eau ;
- l'ingénierie des navires-pilotes du projet Neoline, de cargo à voile ; ce mode de propulsion vélique associé à une réduction de la vitesse d'exploitation à 11 noeuds tel que prévu par NEOLINE permet de diviser par deux l'énergie nécessaire pour parcourir un mile nautique ;
- les travaux de recherche et développement pour des produits à destination d'opérations maritimes, notamment l'installation de champs éoliens en mer.

Les solutions d'Exail participent également à une meilleure connaissance de l'environnement marin et à la compréhension de nos écosystèmes depuis la surface jusqu'aux grands fonds. Les capteurs fournis sont nécessaires à l'acquisition de données essentielles à une meilleure compréhension des différents facteurs impactant l'océan et les fonds marins. Parmi les enjeux importants : la cartographie (Programme Seabed 2030 notamment), l'évolution climatique et météorologique, la mesure des océans, l'analyse de la biomasse, la protection des côtes, ou encore les études précédant les installations offshore.

Au-delà de ses clients et utilisateurs finaux, les solutions d'Exail ont un impact sur l'environnement mais aussi sur la sécurité des populations. Un exemple concret concerne nos solutions de guerre des mines. La grande majorité du commerce mondial repose sur le transport maritime. Les solutions d'Exail permettent de protéger les principales lignes commerciales et les ports.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) occupe une place croissante chez Exail, intégrant de manière significative sa stratégie globale. Dans le cadre de ses engagements, l'entreprise s'est appuyée sur la méthodologie Act Pas à Pas de l'ADEME pour construire sa stratégie climat. Les résultats de ce travail et les éléments de la stratégie sont décrits en section 2.1 Changement climatique [E1]. De cette stratégie ont découlé des Engagements ainsi qu'un plan d'action permettant de répondre aux ambitions du Groupe, notamment pour la réduction de son impact carbone (entreprise et produits/solutions).

Le contrôle export des produits et services d'Exail

Une part significative des produits et services d'Exail sont contrôlés à l'export, que ce soit au titre du régime des biens à double usage ou du régime des matériels de guerre et assimilés.

En plus du régime applicable depuis la France ou la Belgique, des contraintes additionnelles peuvent être appliquées par les pays de destination ou de transit des produits. En outre EXAIL est particulièrement vigilante sur l'intégration dans ses produits ou ses systèmes de composants tiers qui pourraient porter leur propre contraintes export.

A ce titre, outre le respect des sanctions internationales et embargos en vigueur, la capacité d'Exail à livrer ses produits et services vers certains pays peut être limitée par les décisions d'exportabilité prises par les autorités nationales compétentes.

de manière indirecte dans les secteurs des combustibles fossiles, notamment le pétrole et le gaz, en fournissant des technologies et des solutions de haute précision utilisées dans ces industries.

- Oil & Gas : environ 10 % de nos ventes concernent des projets liés au secteur offshore qui inclue du pétrolier et gazier, où nos équipements sont utilisés pour des activités telles que l'exploration, la construction, la maintenance et l'inspection des infrastructures offshore.

A noter qu'une partie des produits d'EXAIL intervenant de manière directe ou indirecte dans les domaines liés au Pétrole ou au Gaz sont également utilisés dans le domaine des énergies renouvelables (installations de parcs éoliens par exemple).

Exail ne réalise pas de ventes directement ou indirectement dans le domaine du charbon.

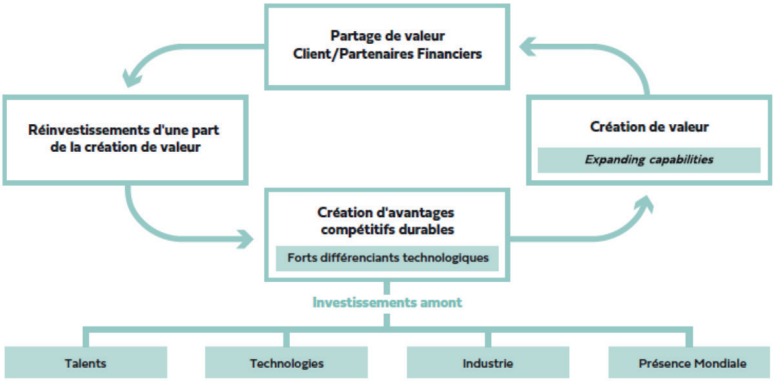
Nous restons vigilants quant à notre impact environnemental et travaillons activement pour diversifier nos marchés en développant des solutions adaptées aux énergies renouvelables et aux industries à faible impact.

La part des combustibles fossiles dans l'activité d'Exail

En tant que fournisseur de systèmes de navigation, d'imagerie et de plateformes robotisées multi-marchés, Exail intervient

1.5 LE *BUSINESS MODEL* ET LA CHAÎNE DE VALEUR D'EXAIL

Le *business model*



Exail fonde son business model sur de forts investissements en amont dans 4 grands domaines :

- Les talents de l'entreprise ;
- Le portefeuille technologique de l'entreprise ;
- L'outil industriel ;
- Une présence mondiale principalement commerciale et de support de projection de l'offre Exail au plus proche de ses clients.

Ces domaines d'investissement aboutissent à la création d'avantages compétitifs durables construits principalement sur de forts différenciants technologiques. Ces différenciants technologiques permettent de développer les capacités opérationnelles de nos clients, avec une forte création de valeur.

Exail est capable de capter une part significative de cette création de valeur du fait de la faible intensité concurrentielle de ses marchés et d'en réinvestir une partie suffisante en interne pour continuer à se renforcer.

La chaine de valeur

	ACTIONS	PARTIES PRENANTES	DESCRIPTION
ACTIVITÉS AMONT	PRODUIRE	Producteurs/fabricants	Extraction matières premières et ventes de produits bruts Assemblage et vente de produits finis
	LÉGIFERER REGULER	Institutions étatiques	Respect des dispositions légales
	CONSULTER	Clients et prospects	Prise en compte des besoins et exigences clients ou parties intéressées
	RÉCEPTIONNER	Fournisseurs rang 1	Acheminement des produits achetés
ACTIVITÉS PRINCIPALES	VENDRE	Equipe commerciale, filiale ou intermédiaire commercial	Obtention d'affaires / Gestion commerciale
	CONCEVOIR	Equipes conception et R&D	Management de projets et de l'innovation technologique
			Conception et développement d'équipements, produits et systèmes
	ACHETER	Equipes achats/approvisionnement Equipe logistique	Achat de produits/composants/matières/services Gestion de la logistique interne
	PRODUIRE	Equipes de production/techniques	Réalisation d'études Réalisation des équipements et produits
	VENDRE	Equipe commerciale, filiale ou intermédiaire commercial	Vente des produits/services existants
		Equipe logistique	Livraison des clients
ACT. AVAL	ASSURER LE SAV ET LA SATISFACTION CLIENT	Equipe support clients	Proposition de services de maintenance et d'exploitations des produits et systèmes
		Clients	Relation après-vente
ACT. PIL.			Définir la stratégie, les objectifs et piloter / Manager l'entreprise / Manager l'amélioration de la performance / Piloter les activités / Contrôler et mesurer / Analyser & améliorer de façon continue
ACTIVITÉS SOUTIEN	FINANCE		Assurer la gestion, l'optimisation et le contrôle des ressources financières de l'organisation
	RH		Gérer les ressources humaines
	MARKETING ET COMMUNICATION		Développer et mener des actions de marketing et communication
	SI		Superviser les systèmes d'informations
	RSE		Manager la responsabilité sociale/sociétale de l'entreprise
	QSE		Manager la santé et sécurité
	JURIDIQUE ET CONFORMITÉ		Assurer le respect des réglementations et l'application des procédures et instructions internes

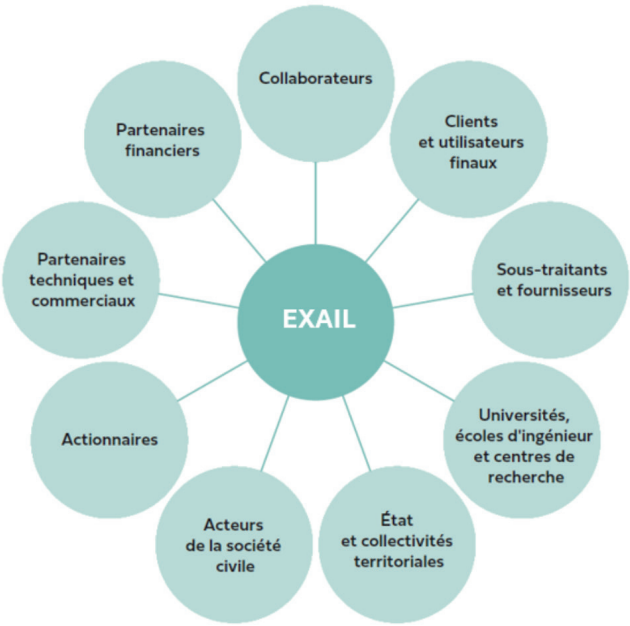
Exail en tant qu'industriel de hautes technologies de multiples produits et systèmes, maitrise une chaine de valeur étendue et complexe.

En amont du cœur d'activité d'Exail se trouvent les étapes de relation fournisseurs et partenaires stratégiques pour l'achat et la définition de nos produits. Également, Exail travaille en étroite collaboration avec ses clients et intègre en amont leurs exigences et celles des textes réglementaires européens (REACH, CE, ROHS...), pour répondre à leurs besoins spécifiques. Les institutions étatiques demandent à Exail de respecter diverses dispositions légales et réglementaires pour garantir la conformité de ses activités. La réglementation sur l'exportation des technologies sensibles, le respect des exigences des contrats étatiques, la cybersécurité, ou encore l'anticorruption sont des sujets portés par les institutions afin d'encadrer la vente, l'exportation et l'utilisation de ses technologies tout en assurant leur qualité et leur cybersécurité.

Le cœur de la chaine de valeur est composé de la vente, les achats, la conception et la production. La chaîne de valeur d'Exail se caractérise par des processus avancés et une forte intégration verticale, lui permettant de maîtriser l'ensemble des étapes de production, depuis l'innovation technologique jusqu'au service client. La maitrise des intrants est également essentielle à son processus de production. En effet, en intégrant et en sécurisant efficacement ces intrants avec des partenaires stratégiques et durables, Exail optimise sa chaîne de valeur pour offrir des produits de haute qualité et des services technologiques avancés qui répondent aux attentes de clients exigeants et à des standards élevés de fiabilité et de sécurité. Cela contribue à renforcer la reconnaissance d'Exail en tant qu'acteur clé dans ses secteurs d'intervention. Les activités en lien avec la chaîne de valeur en aval d'Exail concernent l'utilisation et l'exploitation des produits et services qu'elle propose. Les principaux acteurs de ce processus sont les clients finaux, qui comprennent un éventail diversifié d'acteurs industriels, institutionnels, militaires et scientifiques. Ces utilisateurs s'appuient sur les technologies d'Exail pour réaliser des missions critiques dans des domaines tels que la défense, l'exploration marine, la robotique, les énergies renouvelables et la recherche scientifique. Leur satisfaction et leur engagement sont essentiels à la pérennité et au succès des solutions proposées par Exail. Les équipes commerciales et le support clients assurent donc un service après-vente adapté (accompagnement, formations, maintenance...).

1.6 LES PARTIES PRENANTES D'EXAIL

DIAGRAMME DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES D'EXAIL



Exail entretient des relations étroites avec ses parties prenantes, qui incluent l'ensemble des acteurs de sa chaîne de valeur mentionnés dans le schéma « La chaine de valeur Exail » ci-dessus, ainsi que ses collaborateurs, les groupements professionnels, les écoles ou encore ses partenaires financiers.

- Les collaborateurs d'Exail, qu'ils soient ingénieurs, techniciens, opérateurs, experts, commerciaux ou qu'ils travaillent dans les services support de l'entreprise, sont au cœur de l'innovation et du succès opérationnel de l'entreprise.
- Les autorités publiques, incluant les organismes de réglementation et les fédérations professionnelles, jouent un rôle crucial dans l'environnement réglementaire dans lequel Exail évolue.
- Les partenaires financiers, tels que les investisseurs et les banques, apportent les ressources nécessaires pour soutenir la recherche, le développement et les projets de croissance d'Exail ;
- les fournisseurs et sous-traitants, avec un approvisionnement majoritairement chez des fournisseurs locaux (autour de 70 % des fournisseurs sont locaux), ce qui réduit les émissions de CO2 liées au transport et favorise le développement du tissu économique local.
- les clients qui sont utilisateurs finaux, intégrateurs ou distributeurs ;
- les partenaires techniques et commerciaux ;

Exail a conscience de faire partie d'un écosystème de parties prenantes avec lesquelles il lui incombe d'organiser des relations équilibrées, éthiques, respectueuses de la loi et motivantes. L'entreprise entretient donc un dialogue régulier avec les parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur afin de prendre en compte leurs intérêts et leurs attentes, notamment dans l'élaboration de sa feuille de route RSE. Ce dialogue se traduit par diverses initiatives, telles que des questionnaires, des entretiens individuels proactifs, des enquêtes de satisfaction ou encore des audits clients. Les retours des parties prenantes, notamment des clients et des fournisseurs, ont ensuite été intégrés dans l'analyse de la double matérialité pour orienter les priorités stratégiques en matière de responsabilité sociétale. Également, les retours clients ont permis d'alimenter la stratégie commerciale et le ciblage des produits par l'entreprise pour répondre aux besoins des marchés émergents par exemple (éolien, spatial…). Cela permet aussi d'adapter au besoin client, le support local, grâce aux remontées d'informations provenant directement du terrain. Un nouvel outil de suivi a été intégré en 2025, ce qui permettra de fixer de nouveaux indicateurs quantitatifs courant 2026. Suite à cela nous pourrons donc fixer des cibles mesurables et comparables sur cette base.

Les organes d'administration, de gestion et de surveillance d'Exail Technologies sont informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes concernées en matière de durabilité par plusieurs mécanismes (voir la section 3 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies).

1.7 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTES ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES

Exail s'engage à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la publication de ses impacts, de ses risques et de ses opportunités. L'analyse de double matérialité menée en 2024, puis actualisée en 2025, afin d'intégrer les potentielles évolutions significatives de son environnement interne comme externe, a permis d'identifier et d'évaluer ces facteurs en tenant compte à la fois des opérations d'Exail et de son contexte externe.

À la suite de cet exercice d'actualisation, il n'y a eu aucun ajout ou retrait d'IRO.

Les enjeux identifiés comme matériels pour l'entreprise permettent à Exail de mieux comprendre ses besoins d'adaptation ainsi que les opportunités qui s'offrent à elle, afin d'ajuster, lorsque nécessaire, sa stratégie et son modèle économique. Exail évalue et surveille ses performances au regard de ces impacts, risques et opportunités, tout en intégrant l'évolution des attentes de ses parties prenantes, des exigences réglementaires, des dynamiques de financement, des avancées scientifiques et de tout autre facteur jugé pertinent.

Les attentes principales des parties prenantes sont identifiées, analysées et prises en compte. Elles couvrent notamment, à titre d'exemples, la qualité, la fiabilité et l'innovation des produits et services pour les clients, ainsi qu'aux conditions de travail, à la santé-sécurité et au développement des compétences pour les collaborateurs. Elles incluent également des attentes en matière de relations responsables et durables avec les fournisseurs, notamment en termes d'éthique des affaires.

La feuille de route RSE d'Exail garantit que la stratégie et le modèle économique de l'entreprise restent résilients et durables, en apportant de la valeur à ses parties prenantes tout en s'inscrivant dans un objectif d'atténuation des risques potentiels. Cette approche proactive et complète renforce la compétitivité d'Exail et contribue à la création de valeur à long terme.

À l'avenir, la stratégie d'actualisation de l'analyse de double matérialité s'appuiera sur des mécanismes d'examen annuels de changement significatif potentiel constaté (nouvelle activité, évolution réglementaire, nouveaux IROs ESG…).

1.8 PROCÉDURE DE GESTION DES IRO ET DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2025, Exail a revu son analyse de double matérialité pour le Groupe, pour toutes ses filiales et activités.

Pour rappel, pour réaliser l'analyse de double matérialité d'Exail, nous avions identifié les sujets pertinents en lien avec chaque ESRS. A partir de cette identification, nous aivons considéré la pertinence de ces thèmes et avons ensuite réalisé l'analyse de leurs impacts, risques et opportunités (IRO).

Les parties prenantes impliquées étaient les suivantes :

- Membres du COPIL RSE ;
- Équipes R&D Produits ;
- Équipes Achats ;
- Équipes Commerce ;
- Membres du Comité RSE Exail Technologies ;
- Membres des COMEX pôles ;
- CSEs Exail ;
- Collaborateurs ;
- Achats/Fournisseurs ;
- Commerce/clients ;
- Pilotes ESRS (coordinateurs de travaux CSRD par ESRS) et contributeurs pour chaque ESRS ;
- Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité Exail technologies ;
- Équipes Systèmes d'information.

En 2024, Exail avait procédé à une identification des enjeux matériels au niveau du secteur, des référentiels (SASB, GRI...) ou des compétiteurs d'Exail. Ceci a permis de déterminer les enjeux a priori matériels pour Exail et sa chaîne de valeur. Exail a également impliqué ses parties prenantes en consultant un échantillon de son panel. Pour rappel, des fournisseurs et clients ont été interrogés et leurs démarchés RSE ont été évaluées grâce à des questionnaires. Leurs propres enjeux matériels ont pu ainsi être identifiés. La sélection de cet échantillon a été effectué en ayant pour objectif de garantir une représentation des principaux acteurs de la chaine de valeur d'Exail. Les fournisseurs sélectionnés couvraient un large éventail de produits et services (achats directs et indirects). Quant aux clients, plusieurs marchés et secteurs d'activités ont été ciblés pour respecter l'exhaustivité de l'analyse.

Ensuite, des soutenances sous forme de questions-réponses ont été menées avec les points de contact RSE, achats ou commerce de ces parties prenantes. A la suite de cela, les enjeux matériels identifiés pour les clients et fournisseurs d'Exail, ont été intégrés dans l'analyse de double matérialité. Les résultats de l'identification des sujets matériels pour Exail ont permis de poursuivre l'analyse avec l'intégration d'une notation afin de mesurer le degré d'importance de ces enjeux. Cette analyse s'est faite grâce à un système d'évaluation interne permettant de mesurer le degré d'importance des impacts positifs et négatifs de chaque sujet identifié, mais aussi d'appréhender leurs risques et opportunités liés aux enjeux RSE. Deux angles de notation ont été utilisés : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Pour la perspective d'impact, on mesure l'ampleur, l'échelle, la remédiabilité et la probabilité d'occurrence dans le temps des impacts négatifs et positifs de l'entreprise sur l'environnement et ses parties prenantes.

Concernant la perspective financière, les risques et opportunités de l'entreprise liés à l'environnement et le social ont été identifiés. Ceux-ci ont été évalués en fonction de leur gravité financière et de la probabilité d'occurrence envisagée. Cette évaluation des risques et opportunités est également utilisée dans le processus global de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que pour la réflexion des potentiels axes de développement en faveur de l'entreprise. Chaque degré de matérialité correspond à une note qui donne ensuite une moyenne. Celle-ci a été fixée à 2, permettant ainsi de définir comme matériels les sujets supérieurs à cette moyenne.

L'échelle de notation des IROs pour les enjeux matériels (matérialité d'impact et financière), a été validée par le Comité RSE Exail technologies. En 2025, la cartographie des parties prenantes ainsi que la pertinence et la cotation des IRO ont été revues avec les leaders ESRS. En effet, l'entreprise a réalisé de nouveau une étude de ses enjeux matériels et procédé à une revue de leur notation. Des évolutions mineures ont impacté de façon non-significative la liste des thèmes matériels. Par ailleurs, l'intitulé de l'un d'entre eux a été précisé pour une meilleure lisibilité : « Contribution et soutien d'Exail au succès opérationnel de ses clients ». Les douze sujets RSE identifiés pour Exail ont ainsi été confirmés et six sujets sont de nouveau ressortis comme matériels. Ils feront partie intégrante du périmètre de reporting, basés sur cinq des dix normes ESRS de la CSRD. Une double-vérification des notations a été opérée par l'équipe Finance pour l'évaluation financière et par la Direction Générale pour l'évaluation d'impact.

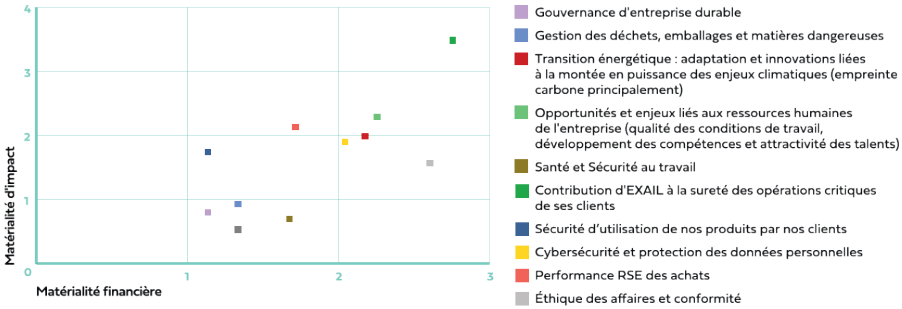
Une validation finale a également été réalisée par les membres du COPIL RSE. Lors des prochaines revues de matérialité, le COPIL RSE sera également sollicité pour confirmer les thèmes et la notation attribuée.

Les facteurs spécifiques liés à la conduite des affaires

Même si cela n'a pas d'incidence directe sur l'analyse de double matérialité en elle-même et en particulier la matérialité significative de l'enjeu sur l'éthique des affaires et la conformité, les facteurs spécifiques suivants sont pris en compte dans les programmes internes de conformité :

- Cartographie des tiers en fonction des risques de schémas corruptifs ;
- Niveau de risque perçu de corruption par pays au travers de l'indicateur annuel Corruption Perception Index (CPI) publié par Transparency International (TI) ;
- Secteurs d'activité considérés comme plus sensibles au risque de corruption ;
- Seuils économiques et/ou opérations spécifiques considérées comme présentant un risque plus élevé de schéma corruptif ;
- Pays soumis à sanctions internationales ou embargos ;
- Pays considérés comme possiblement à risque pour les sujets de contrôle export, y compris en ce qui concerne le risque de détournement d'usage et/ou de contournement de sanctions internationales ;

LA MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ D'EXAIL



En 2025, Exail a procédé à une révision de sa matrice de double matérialité ; toutefois, les évolutions observées demeurent limitées et n'entraînent donc pas de modifications des thèmes matériels identifiés.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES ENJEUX MATÉRIELS

Thème	ESRS	Enjeu	Emplacement de divulgation
Environnement	E1	Transition énergétique : adaptation et innovations liées à la montée en puissance des enjeux climatiques	Section 2 - Informations environnementales 2.1. Changement climatique (p. 16-22)
Social	S1	Opportunités et enjeux liés aux ressources humaines de l'entreprise	Section 3 Informations sociales 3.1 Effectifs de l'entreprise (p. 24-32)
	S2	Performance RSE des achats	Section 3 Informations sociales 3.2 Fournisseurs et partenaires d'Exail (p. 32-36)
	S4	Contribution et soutien d'Exail au succès opérationnel de ses clients	Section 3 Informations sociales 3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux (p. 36-40)
Gouvernance	G1	Ethique des affaires et conformité	Section 4 Informations sur la conduite des affaires (p. 41)

Les thèmes ESRS E1, S1, S2, S4 et G1 ont donc été identifiés comme étant matériels pour Exail.

Les thèmes ESRS E2, E3, E4, E5 et S3 ont été considérés comme non-matériels du fait du résultat de l'analyse de double matérialité, ne mettant pas en évidence un impact fort pour un sujet lié à ces thèmes.

En effet, la notation des impacts, risques et opportunités a permis de mesurer, grâce à la mise en place d'un seuil moyen, les enjeux déterminants et donc matériels pour l'entreprise. Les sujets n'atteignant pas une moyenne supérieure à deux ne sont donc pas considérés comme matériels pour l'entreprise.

Par conséquent, la matrice met directement en évidence l'impact d'Exail sur l'environnement, le social (amont et aval), ainsi que la gouvernance pour les sujets liés à l'éthique des affaires et à la conformité. Ces thèmes identifiés résultent d'une importance relativement élevée de leurs impacts, risques ou opportunités.

Thèmes matériels

PERFORMANCE RSE DES ACHATS (ESRS S2)

La performance RSE des achats représente un enjeu stratégique pour Exail, au croisement des dimensions sociales, environnementales, et économiques. Ce thème est essentiel pour garantir la durabilité des opérations, la maîtrise des risques et la création de valeur pour les parties prenantes.

CONTRIBUTION D'EXAIL À LA SURETÉ DES OPÉRATIONS CRITIQUES DE SES CLIENTS (ESRS S4)

Assurer la sûreté des opérations critiques de ses clients constitue un objectif majeur pour Exail, en cohérence avec sa mission et son positionnement stratégique. Exail développe en effet des technologies avancées, notamment en robotique, en systèmes autonomes et en solutions de navigation, souvent déployées dans des environnements sensibles tels que la défense, l'aérospatial ou les infrastructures critiques.

La sûreté est essentielle pour ces secteurs en termes de sécurité humaine, de continuité opérationnelle ou de protection des données. En garantissant la fiabilité, la performance et la résilience de ses solutions, Exail renforce la confiance de ses clients et affirme son rôle clé dans la sécurisation de leurs missions stratégiques.

CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (ESRS S4)

La cybersécurité et la protection des données personnelles sont des enjeux essentiels pour Exail en raison de la nature stratégique de ses activités et de son rôle dans des secteurs sensibles. La gestion efficace de ce thème est cruciale pour protéger les informations sensibles des collaborateurs, des clients et des partenaires, tout en garantissant la fiabilité des produits et des systèmes. Ce thème contribue également à préserver la réputation et la compétitivité de l'entreprise, à renforcer la confiance des parties prenantes et à développer de nouvelles opportunités commerciales.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET CONFORMITÉ (ESRS G1)

L'éthique des affaires et la conformité (ou « compliance ») est un enjeu à la matérialité logiquement significative pour Exail. En effet, acteur global et critique sur des marchés présentant certains facteurs de sensibilité (e.g. défense et énergie), que ce soit dans les domaines du contrôle export, des sanctions et embargos ou de l'anticorruption, le groupe est directement exposé, sur ces sujets, aux fortes attentes et exigences de ses différentes contreparties (autorités, société civile, collaborateurs, donneurs d'ordres, partenaires ...). Par ailleurs, les risques associés à toute défaillance en ce qui concerne l'éthique et la conformité, qu'ils soient réputationnels, juridiques ou financiers, pourraient porter très significativement atteinte aux intérêts d'Exail.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ADAPTATION ET INNOVATIONS LIÉES À LA MONTÉE EN PUISSANCE DES ENJEUX CLIMATIQUES (EMPREINTE CARBONE PRINCIPALEMENT) (ESRS E1)

La transition énergétique et l'adaptation aux enjeux climatiques sont des priorités stratégiques pour Exail, reflétant à la fois les attentes croissantes des parties prenantes et les exigences réglementaires. Ce thème englobe l'impact environnemental des activités et produits d'Exail, tout en explorant les opportunités d'innovation et de développement dans des secteurs alignés sur la transition énergétique. L'intégration des considérations liées à l'empreinte carbone dans les stratégies d'éco-conception, de production et de commercialisation permet à Exail d'améliorer sa compétitivité, tout en répondant aux enjeux critiques de durabilité.

OPPORTUNITÉS ET ENJEUX LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTREPRISE (QUALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET ATTRACTIVITÉ DES TALENTS) (ESRS S1)

Les ressources humaines constituent un levier stratégique majeur pour Exail. La qualité des conditions de travail, le développement des compétences et l'attractivité des talents influent directement sur la performance, l'innovation et la compétitivité de l'entreprise. Ce thème est crucial pour accompagner la croissance d'Exail, renforcer son image interne et externe, et répondre aux défis du recrutement et de la fidélisation dans un environnement économique et social complexe.

Thèmes à la matérialité limitée

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE DURABLE

La gouvernance d'entreprise durable est un thème important dans le cadre général des pratiques responsables, mais il présente une matérialité limitée pour Exail par rapport à d'autres thématiques stratégiques plus directement liées à son activité (cybersécurité, sûreté des opérations critiques, transition énergétique, etc.). Bien qu'ayant une matérialité limitée, la gouvernance d'entreprise durable reste un pilier fondamental pour garantir la résilience et la cohérence des actions de l'entreprise.

GESTION DES DÉCHETS, EMBALLAGES ET MATIÈRES DANGEREUSES (ESRS E2 POLLUTION)

Le thème de la gestion des déchets, emballages et matières dangereuses est certes important pour toute entreprise engagée dans une démarche responsable, mais il présente une matérialité limitée pour Exail. Cela s'explique par les caractéristiques de l'activité de l'entreprise, ses priorités stratégiques et l'ampleur relative des impacts environnementaux liés à ce thème.

Son impact sur les opérations, les parties prenantes et la stratégie globale reste en effet limité.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ESRS S1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE)

Chez Exail, le thème de la santé et sécurité au travail concerne les actions et politiques mises en place pour garantir un environnement de travail sain et sécurisé pour tous les employés. Cela inclut la prévention des risques professionnels, la promotion du bien-être au travail, la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de sécurité, ainsi que la conformité avec les réglementations en vigueur.

SÉCURITÉ D'UTILISATION DE NOS PRODUITS PAR NOS CLIENTS (ESRS S4 CONSOMMATEUR.RICES ET UTILISATEUR.RICES FINAUX.LES)

Le thème «Sécurité d'utilisation de nos produits par nos clients» chez Exail porte sur l'ensemble des mesures et actions visant à garantir que les produits et solutions proposés par l'entreprise sont fiables, sûrs et ne présentent aucun risque pour les utilisateurs finaux. Cela inclut la conformité aux normes de sécurité, la réalisation de tests rigoureux, la mise à jour des produits pour prévenir d'éventuels défauts, ainsi que la formation ou l'assistance fournie aux clients pour une utilisation optimale et sans danger. Ainsi, bien que la sécurité des produits reste un aspect essentiel pour préserver la confiance des clients et la réputation de l'entreprise, son poids stratégique dans l'analyse des priorités globales peut être relativisé.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES (ESRS S3 COMMUNAUTÉS TOUCHÉES)

Le thème «Développement socio-économique des territoires» chez Exail fait référence aux actions et engagements de l'entreprise pour contribuer positivement au dynamisme économique, social et culturel des régions où elle est implantée. Cela inclut la création d'emplois locaux, le soutien aux fournisseurs régionaux, l'implication dans des initiatives sociales ou éducatives, et la participation à des projets favorisant le bien-être des communautés locales.

Thèmes non matériels

RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES (ESRS E3)

Aucun sujet à matérialité n'a été identifié par Exail sous le thème «Ressources aquatiques et marines», et, en conséquence, l'ESR (Enjeu Sectoriel de Responsabilité) E3 n'est pas considéré comme matériel.

De plus, à travers les retours obtenus via le questionnaire RSE adressé aux fournisseurs et clients, il a été établi que les enjeux liés au rejet des eaux usées ainsi qu'à l'extraction et l'utilisation des ressources marines ne sont pas perçus comme matériels, ni par Exail ni par sa chaîne de valeur. Ces sujets, bien qu'importants à considérer dans certains contextes, n'ont donc pas été retenus comme prioritaires dans le cadre des engagements RSE de l'entreprise.

BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES (ESRS E4)

Il en est de même pour le thème «Biodiversité des écosystèmes», aucun sujet à matérialité n'ayant été identifié. Par conséquent, l'ESRS relatif à ce thème n'est pas considéré comme matériel par Exail.

De plus, les retours du questionnaire RSE adressé aux fournisseurs et clients confirment que les enjeux liés à la préservation de la biodiversité ne sont pas perçus comme prioritaires, ni par Exail ni par sa chaîne de valeur. Ainsi, ce thème n'a pas été retenu comme un axe stratégique dans le cadre des engagements RSE de l'entreprise.

ECONOMIE CIRCULAIRE (ESRS E5)

Enfin, il en est également de même pour le thème «Économie circulaire», qui n'a pas été identifié comme un sujet à matérialité pour Exail.

Concernant la gestion des intrants et des sortants, ces sujets sont directement traités dans d'autres thèmes, tels que la Performance des achats et la Transition énergétique, dans lesquels leurs impacts, risques et opportunités sont détaillés.

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE – [ESRS E1]

Exail fait évoluer sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) d'années en années, en intégrant de nouvelles initiatives environnementales, sociales et de gouvernance. L'entreprise s'engage ainsi à renforcer son impact positif grâce à des solutions technologiques innovantes, des pratiques responsables et une collaboration étroite avec ses clients et partenaires.

Les engagements RSE d'Exail

En 2025, Exail a déterminé et partagé ses quatre engagements clés en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) :

- **Réduire l'impact carbone des opérations de l'entreprise** : En priorisant les postes les plus émissifs et ceux où nous disposons d'un levier d'action maîtrisable, tels que les intrants, le fret, l'énergie et les déplacements.Membres du Comité RSE Exail Technologies ;
- **Concevoir responsable et agir pour un usage plus durable chez nos clients** : Pour répondre aux enjeux critiques de nos clients tout en réduisant l'impact environnemental.
- **Contribuer à la fidélisation des talents et à l'attractivité du Groupe** : En plaçant notre engagement RSE au cœur de la dynamique de nos équipes et de notre marque employeur.
- **Intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans notre chaine d'approvisionnement** : Avec l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans nos relations avec nos partenaires et fournisseurs.



Ces engagements ont pu être déterminés à la suite de l'étape d'identification des enjeux, réalisée dans le cadre de la Stratégie Climat, de l'analyse des IRO sur la thématique environnementale (voir description dans le chapitre 1.7 Procédure de gestion des IRO et double matérialité), mais également sur la base des conclusions issues du Bilan Carbone. Ils ont notamment été présentés au COPIL RSE puis communiqués à l'ensemble des salariés. Des actions concrètes ont été déterminées ets'inscrivent dans une démarchede progrès, décrite dans les paragraphes suivants.

Bilan Carbone, Stratégie Climat et plan de transition

Exail a réalisé de nouveau un Bilan Carbone (données 2025) avec pour objectif de poursuivre la fiabilisation des données récoltées, notamment sur les intrants et le fret.
Il permet également d'avoir des données chiffrées pour l'élaboration d'un plan d'action concret.

Ce Bilan couplé à la Stratégie Climat a permis de préciser et de prioriser les actions clés grâce à des données chiffrées. En effet, Exail a lancé en 2024 sa Stratégie Climat et donc l'élaboration de son plan de transition dans le cadre de la démarche ACT pas à pas. Cette méthodologie a permis de suivre plusieurs étapes menant vers un objectif de décarbonation ambitieux mais réaliste.

En effet, l'objectif était de construire un plan de décarbonation basé sur des propositions d'actions concrètes, réalisables à moyen terme. Celles-ci ne sont pas exhaustives et les salariés et sites Exail pourront en effet les compléter par des actions en local, afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé à horizon 2030.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre d'Exail

Pour mesurer de nouveau son impact, Exail a réalisé son Bilan Carbone 2026 (données 2025) de l'ensemble de ses sites du périmètre consolidé (Exail SAS, Exail Robotics, Exail Aerospace, Exail Robotics Belgium, Mauric), hors Leukos, filiale nouvellement intégrée. Ceci a nécessité d'impliquer des collaborateurs issus des fonctions transverses ainsi que sur chacun des sites. Ces derniers ont en effet récolté les données de consommation permettant le calcul d'impact en CO2. Les consommations des Scopes 1 et 2, ainsi que des émissions indirectes de l'entreprise ont été compilées pour calculer les émissions carbone de l'entreprise.

Exail a en effet compilé ses consommations énergétiques par site. Les principales sources utilisées sont le gaz naturel, essentiellement pour le chauffage, et l'électricité utilisée pour nos différentes activités. L'un de nos objectifs est donc de réduire notre impact environnemental lié à l'énergie consommée. A date, elles sont issues de sources nucléaires et fossiles.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR TYPE DE SOURCES

	2025
Consommation totale d'énergie liée aux activités en propre (en MWh)	12491
Consommation totale d'énergie provenant de sources fossiles (en MWh)	4825
Consommation totale de combustibles provenant du gaz naturel (en MWh)	2056
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid achetés ou acquis auprès de sources fossiles (en MWh)	382
Pourcentage de sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	39%
Consommation totale d'énergie provenant de sources nucléaires (en MWh)	5458
Pourcentage de la consommation d'énergie provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	44%
Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables (en MWh)	2207
Pourcentage de sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	18%

La consommation totale d'énergie des activités d'Exail, considérées comme appartenant aux secteurs à fort impact climatique, était donc de 12491 MWh en 2025. L'intensité énergétique (consommation totale d'énergie par revenu net) est donc de 0,03 MWh/k€ de revenu net, soit 478 545 000 d'euros.

Par ailleurs, au sein du Bilan Carbone, Exail porte également une attention particulière au suivi des émissions de déchets et de la consommation d'eau, présentées ci-après.

Consommation totale en eau de réseau (en m3)	18417
Déchets totaux émis (en tonnes)	315

Les émissions totales d'Exail en 2025, basées sur la localisation, sont de 12248 tCO2e et se répartissent ainsi :

Scopes	**TCO2eq 2025**
Émissions brutes de GES Scope 1	1 155
Émissions brutes de GES Scope 2	483
Total Émissions brutes de GES Scopes 1 et 2	1 638
Total Émissions brutes indirectes (Scope 3)	10 617
Émissions totales de GES	**12 255**

L'intensité des émissions totales de GES des activités d'Exail (émissions totales de GES par revenu net) est donc de 25,6 kgCO_2/k€ revenu net.

Incertitudes des données du Scope 3 du Bilan Carbone

En ce qui concerne les émissions du Scope 3, les données n'ont pu être récoltées que partiellement et donc ont amené à des estimations ou extrapolations le cas échéant. Certains postes n'ont en effet pas encore été analysés tels que l'utilisation ou les immobilisations. Pour la fin de vie des produits, une démarche d'écoconception a été lancée et nous disposons désormais de premières données issues de ces travaux. Cependant, ces analyses ne concernent pour l'instant qu'une partie limitée de nos produits et ne peuvent donc pas encore être appliquées à l'ensemble des références vendues. Pour les postes considérés du Scope 3, la majorité a été extraite de nos bases de données internes, une partie a été récoltée à l'aide de données primaires provenant directement de nos fournisseurs (17%) et le reste a nécessité un calcul extrapolé pour cause de données manquantes à date. Également, la récolte de ces données s'est à la fois basée sur des informations provenant de nos différents sites mais aussi par des éléments centralisés au niveau Groupe.
Une marge d'erreur est donc à prendre en compte sur ce périmètre.

En 2025, nous avons essentiellement travaillé sur l'amélioration de la fiabilité des données liées aux achats (intrants), aux déplacements professionnels et domicile-travail, ainsi qu'au fret. Un nouveau questionnaire mobilité a été communiqué en interne afin de réactualiser les données. Nous avons également pu intégrer des données plus détaillées concernant nos achats de cartes électroniques, câbles et connectiques, ce qui permet un calcul plus précis des émissions liées à ces composants.

Le renforcement des processus de collecte et de vérification des données en 2025 nous a ainsi permis de limiter le recours aux hypothèses.

En 2026, nous souhaitons continuer dans cette dynamique en poursuivant le travail engagé en éco-conception afin d'enrichir les données disponibles et, lorsque cela sera pertinent, d'étendre ces analyses à un plus grand nombre de références.

Nous continuerons par ailleurs à renforcer la collecte de données auprès de nos fournisseurs, en particulier pour les composants stratégiques, afin d'améliorer la précision des calculs liés aux achats. La fiabilisation des intrants est donc en cours. Des efforts significatifs ont déjà été réalisés, mais cette donnée repose encore en grande partie sur des estimations et devra être davantage améliorée l'année prochaine, conformément au plan de remédiation en cours.

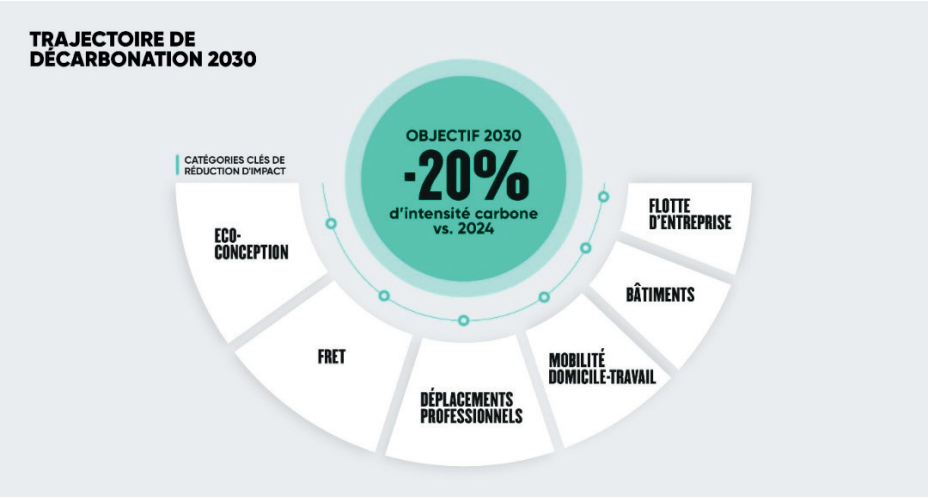
L'objectif est de réduire progressivement le recours aux estimations et de disposer d'un reporting Scope 3 encore plus fiable et structuré pour le rapport 2027.

Trajectoire et objectif de décarbonation

Dans un contexte de développement soutenu de ses activités et d'augmentation de ses portefeuilles de projets, Exail a choisi de piloter sa trajectoire environnementale au moyen d'indicateurs d'intensité carbone (quantité d'émissions de CO^2 rapportée au chiffre d'affaires). Cette approche permet de concilier performance économique et performance environnementale, tout en reflétant fidèlement la réalité d'une entreprise en expansion. Elle traduit la volonté du Groupe de poursuivre son développement tout en améliorant de façon constante l'impact de ses opérations. Plutôt que de se projeter exclusivement sur des horizons lointains, Exail privilégie des enjeux à moyen terme, en mettant en œuvre des actions mesurables, réalistes et directement activables par ses équipes.

L'objectif fixé ne s'aligne pas avec l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5°C de l'Accord de Paris, mais chaque mesure engagée contribue à une trajectoire de transition crédible et pérenne. L'engagement du Groupe repose sur un principe structurant : concentrer les efforts sur les postes les plus impactants et sur ceux pour lesquels Exail dispose d'un réel pouvoir d'action sur l'ensemble des activités de l'entreprise. Les leviers prioritaires identifiés concernent notamment les intrants et choix de matériaux, le fret et la logistique, les consommations énergétiques des sites, ainsi que les déplacements domicile-travail et professionnels. Ces axes constituent le socle du plan de transition d'Exail et guident la priorisation des actions mises en œuvre, dans une logique d'efficacité et d'impact réel. Ils traduisent une volonté de progrès mesurable, tout en laissant la place à une dynamique d'amélioration continue portée par le déploiement effectif des actions engagées. Si les indicateurs chiffrés constituent un repère nécessaire au pilotage, l'enjeu principal réside avant tout dans la mise en œuvre concrète, transparente et opérationnelle des leviers identifiés. Ce plan de transition est approuvé et soutenu par les organes de Direction et d'administration.

Exail s'est en effet fixé un objectif de réduction de 20 % d'ici 2030 sur l'ensemble de ses émissions des Scopes 1, 2 et 3.



Modélisation de la trajectoire de décarbonation et projection

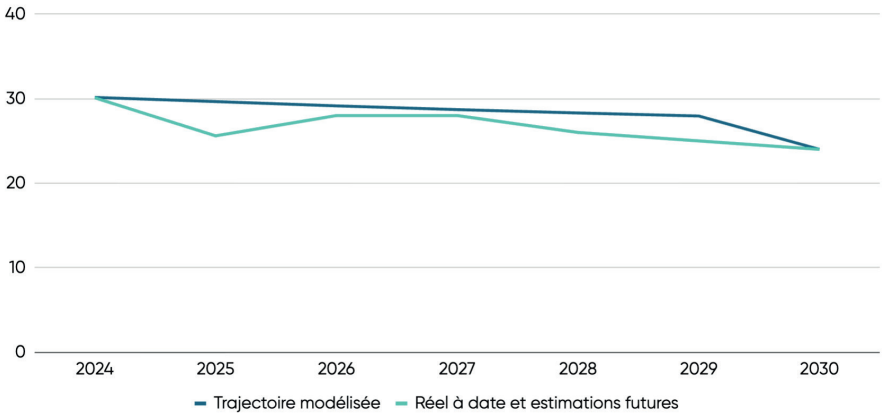
La trajectoire de décarbonation modélisée initialement constituait une estimation de départ (voir graphique ci-dessous), établie sur la base des données alors disponibles ou prévisionnelles sur l'année de référence 2024, et des hypothèses méthodologiques retenues pour les projections.

Les émissions couvertes dans la trajectoire sont composées de l'ensemble des Scopes avec une part majoritairement orientée vers le Scope 3 qui est le plus émissif (intrants, fret, déplacements). La fiabilisation progressive de nos données contribue aujourd'hui à une meilleure appréhension des résultats et renforce la robustesse de notre pilotage et de nos prévisions.

Certaines baisses d'impacts ne se manifesteront qu'à moyen terme ; la modélisation prévoit donc une diminution importante en fin de période.

En 2025, nous constatons ainsi une baisse de notre intensité carbone de l'ordre de 4,5kgCO_2e/k€ de chiffre d'affaires, ce qui traduit les premiers effets des actions engagées. Néanmoins, cette évolution ponctuelle ne préjuge pas d'une diminution linéaire et continue : des variations à la hausse comme à la baisse pourront être observées d'ici 2030, notamment en raison d'actions concrètes dont les retombées positives pourront se constater dans le temps. Également, des ajustements méthodologiques ou la prise en compte progressive de certains postes d'émissions, depuis l'année de référence, pourront faire varier les niveaux d'impacts. Notre objectif demeure inchangé : atteindre à minima notre engagement de -20 % en intensité carbone d'ici 2030. Ces éléments seront explicités et analysés avec précision dans le rapport, chaque année, afin de garantir une compréhension claire, transparente et fidèle de la trajectoire environnementale d'Exail.

Trajectoire de décarbonation et résultats à date



La courbe modélisée de la trajectoire montre une baisse forte en fin de période due à un impact positif du fret mesuré en dernière année.

Eco-conception

Exail intègre l'éco-conception à sa stratégie, celle-ci faisant partie de ses quatre engagements RSE et contribuant également à la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise. L'objectif est de réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux dans l'innovation technologique.
Par ailleurs, Exail a identifié que l'éco-conception représente également une opportunité sur ses marchés cibles, dans un contexte de demande croissante de ses clients en matière de réduction de leur impact environnemental. L'intégration de critères environnementaux, notamment sur l'ensemble du cycle de vie des produits, devient un facteur de décision de plus en plus présent dans les processus d'achat. La démarche d'éco-conception d'Exail permet ainsi d'accompagner ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs environnementaux, tout en renforçant la différenciation et la compétitivité de son offre.

À partir de 2025, Exail a engagé le déploiement progressif de l'éco-conception, axe structurant de sa stratégie RSE. Cette démarche repose sur l'intégration de critères environnementaux dès les phases amont de recherche et développement, afin d'éclairer les choix de design, techniques et fonctionnels des produits. L'Analyse du Cycle de Vie simplifiée (ACV) constitue un outil central de cette approche : elle permet d'i dentifier les principaux postes d'impact environnemental des produits, d'objectiver les arbitrages de conception et de prioriser les leviers de réduction d'impact. Exail explore ainsi toutes les pistes permettant de réduire son empreinte environnementale, tel que limiter la quantité de matériaux consommés, opter pour des énergies moins impactantes, faciliter la maintenance/réparabilité des produits, ou encore faciliter le recyclage matière.

En amont du déploiement de ce projet, Exail a d'abord identifié les actions déjà mises en place et contribuant de manière positive à la réduction des impacts environnementaux, telles que les projets de miniaturisation, la facilitation de la réparabilité des produits favorisant l'allongement de leur durée de vie, la mise en place de caisses navettes ou encore le développement d'emballages plus durables.

Ces actions concrètes, engagées avant la formalisation des engagements RSE, témoignent d'une volonté interne de s'inscrire dans une démarche responsable. L'éco-conception permet aujourd'hui de structurer cette dynamique et de consolider les actions positives qui continueront d'être déployées.

La mise en place de l'éco-conception s'est ainsi concrétisée par la structuration d'une méthodologie de déploiement en interne et par la désignation d'un site pilote. Le site de Brest est en effet le premier à mettre en œuvre l'éco-conception dans l'un de ses futurs projets. Dans un premier temps, les équipes R&D et bureaux d'études ont bénéficié d'une formation technique visant à leur permettre d'intégrer l'éco-conception dans leurs projets d'innovation. Cette formation comprend notamment une mise en pratique concrète autour d'un produit Exail sélectionné, afin de faciliter la prise en main opérationnelle des outils sur un produit de la gamme. Les responsables produits et autorités techniques ont également pu s'approprier la démarche grâce à une formation accélérée présentant les principes clés de l'éco-conception et les modalités de son intégration dans les phases de conception.

En parallèle, le site de Saint-Germain-en-Laye a bénéficié d'une première formation technique, incluant un cas d'application sur un produit fabriqué sur le site. Les équipes seront ainsi à même d'intégrer des mesures efficaces dans les prochains projets ciblés.

Ainsi, en 2025, ce sont 28 collaborateurs issus des équipes techniques qui ont été formés à l'éco-conception.

Enfin, l'ensemble des salariés a pu participer à un webinaire de sensibilisation visant à présenter les enjeux de l'éco-conception et la manière dont chacun peut contribuer à cette démarche.

Afin de suivre l'évolution du projet et d'assurer la bonne application de la démarche, des indicateurs de performance ont été définis. Après validation des étapes clés, ces indicateurs permettent de suivre l'avancement et de valider les jalons, avec l'appui de livrables structurants. L'éco-conception s'inscrit ainsi dans une logique collaborative entre la fonction RSE et les équipes techniques, avec pour objectif de développer des solutions technologiques conciliant performance technique et économique, fiabilité et réduction des impacts environnementaux.

Achats durables

Les achats durables constituent également un axe clé de la stratégie RSE d'Exail. Ils répondent à plusieurs enjeux majeurs, notamment la réduction de l'empreinte carbone liée aux intrants et aux activités de transport et de fret, ainsi que la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement. À ce titre, Exail renforce le suivi et l'évaluation de ses panels fournisseurs, en intégrant progressivement des critères RSE dans les processus de sélection, d'évaluation et de pilotage des fournisseurs, en cohérence avec ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale (voir ESRS S2).

En 2025, Exail a également engagé un chantier « achats éthiques et durables », fondé sur une évaluation a posteriori des fournisseurs considérés comme à risque, appliquée à une catégorie d'achats ciblée : les prestations intellectuelles. Cette première phase a permis d'identifier des critères de risque, puis de consolider une liste de fournisseurs pour lesquels les dépenses doivent faire l'objet de vérifications approfondies. Par ailleurs, un ciblage de fournisseurs situés à proximité du site de La Garde a permis d'initier une démarche d'évaluation des fournisseurs dits « locaux ». L'objectif est de pouvoir encadrer et valider le choix des prestataires et fournisseurs sur la base de critères objectifs et partagés.

Concernant les émissions bloquées, nous devons améliorer notre évaluation des produits en circulation et donc de l'impact carbone lié à leurs utilisations. À noter que les produits en circulation fonctionnent principalement à l'électricité. Des études plus précises pourront être menées via une analyse de cycle de vie, pour quantifier cet impact qui sera dans tous les cas associé à une part d'incertitude.

L'analyse des risques et opportunités liés au climat

En 2024, deux ateliers en groupe de travail ont été réalisés pour déterminer les risques et opportunités en lien avec le climat sur la chaine de valeur. Nous avons pu ainsi modéliser un triangle de l'attention (fort impact et forte probabilité) pour pousser plus loin l'analyse.

Un descriptif des scénarios 2050 de l'ADEME a également été réalisé en mettant en avant leurs sous-jacents qui ont une prise directe sur les activités d'Exail.

La difficulté d'approvisionnement des produits ressort comme pouvant être une conséquence majeure du changement climatique, tout comme les difficultés de livraison des clients. Également, les adaptations des marchés et des pays face au climat pourraient impacter les activités commerciales.

En revanche, de nouvelles opportunités pourraient émerger au travers d'actions concrètes en faveur du climat comme la mise en place de démarches d'éco-conception pour réduire l'impact des produits fabriqués. L'innovation technologique par l'optimisation des ressources utilisées lors de l'utilisation des produits Exail est aussi un avantage que l'entreprise peut apporter à ses clients.

Toujours dans le cadre du triangle de l'attention, lors de la phase risques et opportunités, les événements liés à la transition ont été recensés à court, moyen et long terme.

Également, il a été vérifié au niveau global d'Exail si les activités commerciales pouvaient être exposées à des événements de transition. Il a été défini des niveaux d'impact pour chacun des risques et opportunités de transition avec

l'occurrence associée. Cela est néanmoins défini de manière qualitative en échangeant avec les membres du groupe de travail lors des deux ateliers.

Une analyse des scénarios S1, S2, S3, S4 de l'ADEME a été réalisée (source : « Les 4 scenarios de l'ADEME »). Ces scénarios climatiques sont compatibles avec la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C, afin de détecter les évolutions pertinentes liées à l'environnement, à la société, à la technologie, au marché et aux politiques publiques, et afin de définir ses leviers de décarbonation. Au regard de l'ADN et du fonctionnement d'Exail, nous nous sommes focalisés sur les arbitrages et les indicateurs clés des scénarios S3 et S4. Ces indicateurs et leurs évolutions ont été mis en perspective face au modèle d'affaire Exail.

Les vecteurs à impact de l'activité d'Exail ont été analysés comme les émissions émanant directement des produits proposés à la vente. Le plan d'action dédié à l'éco-conception sera mis en place dans le but de diminuer cet impact sur les futures conceptions.

Types de risques liés au climat

Exail est doté de sites industriels implantés en France et en Belgique. Pour compléter l'étape risques et opportunités de sa stratégie climat, Exail a réalisé une première ébauche d'analyse de résilience.

Pour cela, elle a bénéficié des informations usuellement disponibles sur des portails mis à disposition par le gouvernement mettant en lumière les risques naturels tels que les inondations, le gonflement des argiles, les séismes, ou encore les risques côtiers. Les bases de données DRIASS, le site «climate central» et la base de données «Aqueduct floods» du WRI (World ressource Institut) et du site «Zones exposées à l'élévation du niveau de la mer à marée haute» du BRGM ont permis de mener cette analyse.

Outre ces informations publiques, grâce à la méthodologie ACT pas à pas, il a été possible d'obtenir un premier niveau de connaissance de la vulnérabilité climatique de l'entreprise, en procédant par une analyse site par site.

Cette démarche structurée a permis de conclure à un nombre de risques limité auquel l'entreprise est exposée à moyen-long terme tant par leur nombre que par leur ampleur.

Seuls les risques :

- de submersion ;
- d'élévation du niveau de la mer ;
- d'élévation de la température ;

sont évalués de manière spécifique pour un nombre limité d'implantation et gradué de faible à moyen pour l'un d'entre eux.

Une analyse binaire a été réalisée sur le risque de submersion pour mettre en avant les sites à risque pour une élévation du niveau de la mer de l'ordre de 1m. Le nombre de jours supplémentaire à +35 degrés a également été établi. Nous avons analysé les scénarios et la variabilité sur l'indicateur au regard de l'activité d'Exail sur un enjeu type (vague de chaleur sur les collaborateurs) risque de submersion sur l'intégrité du bâtiment.

Le scenario SSP5 8.5 (Shared Socio-economic Pathways) du GIEC a été utilisé comme base pour l'analyse. Il n'y a pas eu à ce stade d'analyse sur la chaine de valeur.

L'exposition aux aléas climatiques apparait comme globalement limitée pour avoir un impact court terme sur la stratégie ou le business model.

Une nouvelle analyse pourrait cependant affiner l'évaluation des risques identifiés et permettre d'augmenter la résilience d'Exail face à la survenance des changements climatiques identifiés. L'analyse a été uniquement basée sur des projections climatiques liées à des vagues de chaleur et de la submersion, sur les sites français. Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait étudier les autres aléas (RGA, risques extrêmes, inondations par ruissellement, inondations par remontée de nappes). Également au-delà du questionnaire qui est une première base, des diagnostics sur site pour déterminer la sensibilité pourraient être réalisés.

Exail a d'ores et déjà défini et mis en place des mesures face aux premiers marqueurs des changements climatiques auxquels elle a été confrontée.

2.2 POLLUTION – [ESRS E2]

Une analyse a été réalisée en prenant en compte l'ensemble des activités commerciales afin d'en évaluer les risques et opportunités. Ce travail a mobilisé des équipes pluridisciplinaires afin d'avoir une vue globale dans l'évaluation des pollutions éventuelles dont Exail pourrait être à l'origine. En complément de cette démarche, des analyses environnementales ciblées sur des sites en particulier sont réalisées dans le cadre de notre démarche 14001. Elles permettent d'identifier précisément les risques environnementaux dans les opérations de l'entreprise.

Ces analyses conduisent à l'identification des risques principaux suivants :

- pollution de l'eau ;
- utilisation de substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes.

Ces risques sont la conséquence de l'évolution de nos équipements dans l'eau, de l'utilisation d'eau dans certains process de fabrication, ainsi que de l'utilisation de produits chimiques dans les procédés de fabrication et procédés d'assemblage des équipements.

Pour réduire l'impact de ces risques, des solutions de traitement des eaux usées et de recyclage sont mises en œuvre. Les produits chimiques utilisés, le sont quant à eux dans de très faibles quantités, ou présents en faibles quantités dans les items électroniques constituant nos équipements.

2.3 BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES - [ESRS E4]

Exail n'exerce pas d'activité directe impactant la biodiversité. L'entreprise est majoritairement locataire des bâtiments qu'elle occupe, ces derniers sont en général dans des zones d'activités pensées pour les entreprises et leur implantation dans des espaces avec impact limité sur la biodiversité.

Les impacts liés à des situations accidentelles sont pris en compte par les sites initiant des démarches environnementales de type ISO 14001.
Compte tenu du faible impact direct sur la biodiversité, Exail n'a pas initié d'actions d'ampleur sur cette thématique.

2.4 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE – [ESRS E5]

Au travers de son Bilan Carbone, Exail a pu constater l'importance de l'impact de ses intrants sur le total de ses émissions de CO2. L'entreprise a donc débuté une approche d'analyse de cycle de vie, qui se poursuivra également en 2025 sur des produits pilotes. Cette démarche a pour objectif d'identifier les sources d'émissions les plus importantes pour ensuite déployer un plan d'action adapté. Lorsque les contraintes techniques et économiques le permettent, Exail substitue les éléments émissifs par des solutions moins polluantes afin de préserver l'environnement.

Les solutions technologiques d'Exail sont mises en œuvre durant des années voire des décennies. La fiabilité, la maintenabilité et le réemploi de tout ou partie de nos solutions technologiques permettra de réduire les déchets en fin de vie. Exail informe ses clients et utilisateurs en vue du démantèlement ou du recyclage des produits en fin de vie. Par ailleurs, des réflexions ont émergées à ce sujet. L'objectif est de pouvoir intégrer des solutions pérennes et opérationnellement viables en faveur de cette étape du cycle de vie du produit.

Il faudra en effet assurer une compatibilité entre la gestion des produits par nos clients et notre pilotage interne des produits en fin de vie. Au travers d'un questionnaire envoyé à nos commerciaux, l'objectif était de déterminer l'intérêt concret de nos clients et les perspectives envisageables, ceci afin d'orienter les futures décisions en lien avec l'économie circulaire. Ce sujet est en phase d'exploration notamment avec l'équipe Support pour une amélioration continue de notre process. Il reste cependant à valider la faisabilité opérationnelle avec toutes les parties prenantes.

2.5 INFORMATIONS SUR LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Activités éligibles à la Taxonomie Verte

Issu du plan d'action pour la finance durable lancé en 2018 par la Commission européenne, le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements « durables » dans l'Union européenne, appelé « taxonomie verte européenne ».

Conformément à ce règlement, le Groupe est donc soumis depuis 2021 à l'obligation de publier la part de son activité éligible à la taxonomie – chiffre d'affaires, dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) puis la part de ces activités éligibles qui sont alignées.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit contribuer de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux définis par la réglementation, sans causer de préjudice significatif aux autres et en respectant des garanties minimales en matière sociale et éthique :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En 2025, Exail, a réalisé une nouvelle analyse, sur la base de l'ensemble de ses activités par site de production. Une revue de la liste des secteurs et activités éligibles à la Taxonomie a en effet été effectuée avec une recherche de correspondance avec ceux-ci. À l'issue de cette vérification, il est ressorti qu'aucune des activités du Groupe ne correspond à l'une des activités listées dans le règlement Taxonomie. Les activités du Groupe ne sont dans pas dans le champ de la Taxonomie Verte, et à ce titre, aucun revenu (0%) n'est éligible.

Cette absence d'alignement ne signifie pas l'absence d'actions en matière de durabilité. Le Groupe met en œuvre diverses initiatives visant à réduire son empreinte environnementale et à améliorer ses pratiques responsables (disponible dans la section 2 Informations environnementales de ce rapport).

OPEX et CAPEX éligibles à la Taxonomie Verte

Les OPEX et CAPEX éligibles sont les investissements liés à des actifs ou des charges associés à des activités éligibles, ou à des OPEX et CAPEX individuellement éligibles. En effet, la taxonomie identifie des catégories d'investissements ou de dépenses opérationnelles pouvant être éligibles, ayant pour objectif d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise et qui ne sont pas nécessairement liées à leurs secteurs d'activités économiques. Étant donné l'absence d'activités éligibles pour Exail, l'analyse sur l'exercice 2025 porte uniquement sur les dépenses individuellement éligibles. Les CAPEX éligibles à la taxonomie regroupent l'ensemble des CAPEX du Groupe relatifs aux investissements immobiliers (construction ou rénovation de bâtiments), y compris IFRS 16.

L'ensemble de ces CAPEX représente une valeur non-significative et donc non-inclus dans cette analyse.

Quant aux dépenses d'exploitation à considérer dans l'analyse du ratio OPEX de la Taxonomie verte, que sont certains coûts directs non capitalisés (frais de rénovation des bâtiments, les contrats de location à court-terme et les frais de maintenance et entretien de réparation). L'ensemble de ces charges éligibles à la taxonomie représente environ 3,7 millions d'euros, sur un montant total OPEX Groupe de 245 millions d'euros, soit 1,5 %.

En conséquence, la part des OPEX entrant dans le champ d'application du Règlement Taxonomie est considérée comme non significative (inférieure à 10 % du total des OPEX du Groupe), permettant de les exclure de l'analyse, en application des dispositions du Règlement Délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021.

CAPEX alignés à la Taxonomie Verte

Après évaluation des activités éligibles et la conclusion d'une part non-significative du chiffre d'affaires, l'analyse sur l'exercice 2025 porte uniquement sur les CAPEX liés à des mesures individuellement éligibles, étant donné l'absence d'activités éligibles significatives et d'OPEX éligibles.

Parmi les capex éligibles identifiés, la part des capex alignés est non significative. Le Groupe retient donc que 5,1% des CAPEX éligibles sont alignés selon les définitions actuelles en 2025. Toutefois, en l'état actuel du cadre réglementaire et des méthodologies disponibles, ces actions ne peuvent pas encore être mesurées ou qualifiées au regard des critères de vérification de la taxonomie européenne. La Société est par ailleurs consciente de l'importance stratégique que revêt le développement durable pour l'entreprise. Exail poursuit ses travaux afin de structurer, documenter puis faire reconnaître ces démarches dans le futur.

L'ensemble des tableaux est disponible en annexe de ce rapport et les postes correspondant seront visibles en détail en section 4 du Document d'enregistrement universel d'Exail Technologies.

3 INFORMATIONS SOCIALES

3.1 EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE - [ESRS S1]

Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Exail inclut dans le champ de sa divulgation l'ensemble des personnes de sa propre main-d'œuvre susceptibles d'être matériellement affectées par ses activités, en tenant compte de la diversité de leurs fonctions et de leur niveau d'exposition aux risques et opportunités identifiés. Ce périmètre couvre les collaborateurs permanents et temporaires, ainsi que, le cas échéant, les travailleurs non-salariés intervenant de manière régulière.

Les impacts matériels, qu'ils soient positifs ou négatifs, réels ou potentiels, sont identifiés à partir des activités du Groupe et des conditions de travail associées. Ils incluent également ceux liés à la chaîne de valeur, notamment via les relations commerciales et l'utilisation des produits et services.
Ces impacts sont étroitement liés aux risques et opportunités identifiés par Exail, en particulier en matière d'attractivité, de rétention des talents et d'adaptation des compétences, et sont pris en compte dans les décisions stratégiques et l'évolution du modèle opérationnel du Groupe.
L'analyse des potentiels impacts liés au plan de transition n'a pas été réalisée cette année puisque celui-ci a été mis en place en 2025.

L'effectif total du Groupe Exail au 31 décembre 2025 était de 2249 salariés en France et à l'international. Les collaborateurs externes ne sont pas inclus dans le calcul des données quantitatives.
Les caractéristiques de l'effectif de l'entreprise sont détaillées dans les tableaux ci-après.

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS EXAIL PAR SEXE EN FRANCE ET BELGIQUE

	F	H	Total
Belgique	18	76	94
France	549	1523	2072
TOTAL GÉNÉRAL	**567**	**1599**	**2166**

TABLEAU DES EFFECTIFS EXAIL PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR SEXE EN FRANCE

	Permanent		Temporaire	
	CDI	CDD	Alternant	Total
F	502	27	20	549
H	1 428	30	65	1523
TOTAL GÉNÉRAL	**1930**	**57**	**85**	**2072**

En France, à fin décembre 2025, Exail emploie 1930 collaborateurs en contrat à durée indéterminée, 57 collaborateurs en contrat à durée déterminée et accueille 85 alternants. Les femmes représentent 26% de l'effectif et les hommes 74% de l'effectif. Le détail des données relatives aux salariés internationaux n'a cependant pas pu être compilé cette année.

IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS ET FILIALES DU GROUPE

Pays	Nombre de Collaborateurs
France	2072
Belgique	94
Allemagne	5
Brésil	5
Chine	5
Emirats arabes unis	5
Etats-Unis	23
Italie	1
Malaisie	6
Norvège	1
Pays-Bas	6
Royaume-Uni	10
Singapour	16
TOTAL	**2249**

NOMBRE DE COLLABORATEURS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL EN FRANCE ET BELGIQUE

ETP	Temps plein	Temps partiel
Belgique	**90**	**4**
F	14	4
H	76	0
France	**1982**	**90**
F	497	52
H	1485	38
TOTAL GÉNÉRAL	**2072**	**94**

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS EXAIL PAR TRANCHE D'ÂGE EN FRANCE ET BELGIQUE

Tranches d'âge	F	H	Total	%
< 30 ans	137	334	471	21,7%
30 à <50 ans	270	849	1119	51,7%
50 ans et +	160	416	576	26,6%
TOTAL GÉNÉRAL	**567**	**1929**	**2166**	**100%**

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS EXAIL CADRES ET NON CADRES EN FRANCE ET DANS LES FILIALES À L'ÉTRANGER

Statut	Total	%
Cadre	1 493	68,9%
Non cadre	674	31,1%
TOTAL	**2 167**	**100%**

Le tableau ci-dessus prend en compte la répartition des collaborateurs selon leur statut. En France, les cadres sont définis ainsi : salarié positionné entre la classe d'emploi F et I de la nouvelle convention collective de la métallurgie, et justifiant d'une autonomie, une responsabilité et une expertise importante.

Dans les filiales étrangères cette même référence est utilisée en se basant sur nos fiches emplois pour une équivalence des métiers.

POURCENTAGE DES TAUX DE SORTIE EN FRANCE

	Exail SAS	Exail Robotics	Exail Aerospace	Exail Automation
Taux de sortie 2023	7,77 %	11,09 %	25,31 %	0 %
Taux de sortie 2024	6,77 %	6,53 %	10,53 %	28 %
Taux de sortie 2025	**6,32 %**	**7,65 %**	**10,20 %**	**21,74 %**

Le calcul du taux de sortie repose sur une méthodologie visant à mesurer les départs effectifs au sein de l'organisation, tout en s'appuyant sur des règles claires pour inclure ou exclure certains effectifs et types de départs.

Sont inclus dans l'effectif considéré : les collaborateurs en Contrat à Durée Indéterminée (CDI), les transferts de Contrats à Durée Déterminée (CDD) vers des CDI et les transferts d'apprentissage vers des CDI.

En revanche, sont exclus de cet effectif : les CDI chantiers, les collaborateurs en Contrat à Durée Déterminée (CDD), les apprentis/alternants, les stagiaires.

Les départs inclus dans le calcul sont : les licenciements, les démissions, les ruptures conventionnelles.

Cependant, certains types de départs sont exclus de l'analyse, contrairement au chiffre attendu par la nome. En effet, les licenciements économiques, les fins de contrat (que ce soit des CDD, apprentissages ou alternances), les transferts internes d'une unité à une autre entité du Groupe, les départs liés à des CDI chantiers, les départs en retraite ne sont pas considérés dans ce calcul.

La formule de calcul utilisée pour le taux de sortie est donc la suivante :

Taux de sortie = Nombre de sorties / Effectif en début d'année × 100

Le taux de sortie consolidé 2025 était de 6,4%.

En complément, le DP S1-6 50c demande l'intégration des départs, tous critères confondus, incluant la retraite. Ce critère n'est pas retenu dans le calcul précédent car Exail considère que ce cas de départ n'est pas subi puisqu'anticipable. L'objectif d'Exail est de pouvoir mesurer les réels départs subis pour pouvoir les anticiper au mieux. Le taux calculé est donc de 8,2% sur le périmètre France et Belgique.

Ce taux permet d'évaluer le niveau de turnover volontaire ou involontaire au sein de l'organisation, hors situations non maîtrisables ou spécifiques (telles que les départs en retraite ou les fins de contrats temporaires). En se concentrant sur un périmètre bien défini, il offre une vue précise et comparable dans le temps ou entre différentes entités du Groupe. Ici, les quatre entités juridiques d'Exail sont représentées.

Évaluation des impacts, risques et opportunités pour le personnel de l'entreprise

L'entreprise mesure régulièrement au travers d'outils de reporting (via des extractions paie, tableaux de bord spécifiques, module dématérialisé de gestion du temps, module dématérialisé de gestion des entretiens annuels) :

1. les conditions de travail des collaborateurs, incluant la sécurité, la santé et les droits sociaux ;
2. la diversité au sein de son organisation ;
3. la formation professionnelle, la rémunération et l'engagement des employés.

Ces éléments sont mesurés à l'aide de KPI définis en interne tels que l'index égalité professionnelle, le tableau de suivi des formations, ou encore les statistiques de recrutement, d'absentéisme et d'accidentologie.

Les objectifs prioritaires de l'entreprise portent sur :

- La qualité de vie au travail favorisée par l'investissement continu dans l'aménagement des locaux et les outils internes, en faveur du bien-être au travail ;
- Le développement continu des compétences grâce aux moyens mis en œuvre qui contribuent à fidéliser les salariés ;
- La transformation des modes de travail pour permettre l'autonomie et la responsabilité favorisant la libération des énergies internes et le développement de la coopération.

Les principaux risques identifiés sont liés au changement d'échelle de l'entreprise (croissance rapide) et à la nature de ses activités :

- Risque sur le développement de l'entreprise lié au changement de taille (changement des processus de décision, organisation, autonomie…)
- Difficulté d'accès aux compétences critiques et à la rétention des talents pouvant impacter l'expertise interne
- Problème d'image en interne et en externe lié aux secteurs d'activités / marchés exail (Défense, Energie…)

Afin de répondre aux risques identifiés, Exail met en œuvre un ensemble d'actions visant à structurer son organisation dans un contexte de forte croissance, notamment par la formalisation des processus de gouvernance, le renforcement des pratiques managériales et l'accompagnement du changement.

Par ailleurs, le Groupe déploie une politique active de gestion des talents visant à attirer, développer et fidéliser les compétences clés, en s'appuyant sur des dispositifs de formation, de gestion des carrières et de suivi des indicateurs RH.

Une attention particulière est portée aux enjeux d'image et de perception des activités, à travers le renforcement des engagements éthiques, des actions de communication et du dialogue avec les parties prenantes.

Enfin, le Groupe prend également en compte l'aménagement de ses locaux sur les différents sites afin d'améliorer les conditions de travail, de favoriser la collaboration et de renforcer l'efficacité collective.

Ce changement d'échelle est aussi une opportunité qui permet à l'entreprise d'offrir de nouvelles perspectives aux collaborateurs salariés et de construire une identité commune.

- Amélioration continue des conditions de travail grâce à des accords collectifs et actions mis en place (projets d'investissements, QVT…) et favorisant la fidélisation et l'attraction des talents
- Favorisation de l'autonomie et de la responsabilité des salariés par le déploiement d'actions et d'engagements encourageant la libération des énergies
- Développement de l'entreprise et de l'attractivité des talents par des actions concrètes permettant la valorisation de l'activité, la mise en valeur de la marque employeur, ou encore la mise en place de politiques internes.

Les impacts positifs matériels

En ce qui concerne les trois impacts positifs matériels suivants, l'équipe RH d'Exail suit et évalue régulièrement l'efficacité de ses actions et initiatives pour produire des résultats tangibles pour ses salariés et collaborateurs externes :

1. Qualité de vie au travail et outils internes en faveur du bien-être au travail pour les collaborateurs, favorisée par l'investissement continu dans l'aménagement des locaux, au bénéfice des salariés et non-salariés.
2. Développement des compétences et épanouissement professionnel, grâce aux moyens mis en œuvre pour favoriser la fidélisation des salariés.
3. Transformation des modes de travail, permettant l'autonomie et la responsabilité des salariés d'Exail, et favorisant la libération des énergies internes.

Pour évaluer ces actions, Exail a réalisé une enquête Risques Psychosociaux au cours de l'année 2025 sur le périmètre Robotics. Ceci a permis de recueillir les retours du personnel et d'identifier les actions nécessaires à mettre en place pour améliorer l'environnement de travail. En fonction des résultats, des actions d'amélioration ont été définies et seront mises en œuvre dans la durée pour garantir une évolution continue des pratiques. Cette évaluation peut être généralisée lorsque cela est jugé pertinent au niveau d'une entité ou d'un site. Celle-ci est faite alors en lien avec la médecine du travail, notamment via l'outil COPSOQ. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont régulièrement proposées aux collaborateurs via la plateforme BoostU, notamment sur les thématiques liées à l'éthique, à l'intégrité et aux comportements responsables.
En complément, un dispositif d'intégrité permet le recueil et le traitement des alertes et signalements, dans une logique d'écoute et de traitement au cas par cas, adaptée à la nature des situations rencontrées (voir 4.3.2 Dispositif intégrité). Enfin, les entretiens annuels constituent un point d'échange structurant, permettant de recueillir des retours à un niveau global et d'identifier, le cas échéant, des axes d'amélioration donnant lieu à la mise en place d'actions ciblées.

De plus, l'entreprise dispose d'un règlement intérieur, incluant une procédure disciplinaire, pour encadrer et garantir le respect des normes et des comportements attendus au sein de l'organisation.

En cas d'arrêt d'une activité commerciale pour des raisons économiques ou de marché, l'entreprise s'engage à respecter la législation en vigueur afin d'atténuer l'impact sur ses salariés et d'accompagner au mieux la transition.

Les membres du personnel d'Exail, ainsi que les représentants des travailleurs, jouent un rôle essentiel dans les décisions relatives à la conception et à la mise en œuvre de programmes ou processus visant à obtenir des impacts positifs. Leur contribution se fait notamment à travers les réunions du CSE, la participation à des sondages réguliers, ainsi que par des échanges informels avec les collaborateurs. Ces interactions permettent de recueillir des retours précieux et de garantir que les actions entreprises sont alignées avec les attentes et les besoins du personnel, favorisant ainsi une approche inclusive et collaborative dans la gestion des impacts au sein de l'entreprise.

Les réunions d'information-consultation sont par exemple des moyens permettant d'échanger sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Celles-ci sont ensuite partagées à l'ensemble des collaborateurs avant une déclinaison sur l'ensemble des organisations d'Exail.

Pour gérer les IROs matériels, Exail a mis en place, au travers de sa feuille de route RH des actions ciblées (décrites dans les paragraphes suivants), déjà en place où à développer pour les années à venir. Elles seront suivies en vue d'amélioration continue avec l'ambition de fixer des objectifs quantitatifs qui permettront de mesurer une progression plus ciblée.

Les audits des processus et des modes de fonctionnement, notamment au travers des certifications ISO 9001, permettent de valider la méthode de gestion des aléas et d'en améliorer les résultats.

La feuille de route RH en 2026

Dans un contexte de transformation et de croissance, Exail prévoit en 2026 de renforcer ses actions en matière de gestion des ressources humaines afin d'accompagner durablement ses collaborateurs et soutenir le développement de ses activités.

Le Groupe poursuivra ses efforts en matière de développement des compétences, en combinant des dispositifs de formation internes et le recours à des organismes externes, afin de répondre aux besoins liés à l'évolution des métiers et aux enjeux stratégiques.

Par ailleurs, Exail entend optimiser ses méthodes de recrutement en améliorant leur efficacité et leur rapidité, tout en portant une attention particulière à la qualité de l'intégration des nouveaux collaborateurs, afin de favoriser leur engagement et leur montée en compétences.

En parallèle, la fonction Ressources Humaines poursuivra sa transformation afin de mieux accompagner les évolutions organisationnelles du Groupe. Cette transformation vise notamment à renforcer l'agilité des pratiques RH, à fiabiliser et accélérer la production de données sociales, et à améliorer les capacités d'anticipation et de pilotage.
Enfin, dans un contexte de changements organisationnels réguliers, Exail met en place des actions d'accompagnement dédiées, visant à soutenir les collaborateurs dans ces transitions. Le maintien d'un niveau de recrutement adapté, associé à des dispositifs de formation et d'accompagnement, constitue un levier clé pour répondre aux besoins en compétences et soutenir la croissance du Groupe.

Le dispositif de signalement pour les salariés

Conformément à nos principes et valeurs, comme explicité dans notre Déclaration sur l'éthique et la conformité, Exail s'engage à mettre en œuvre les standards éthiques les plus exigeants et à respecter sans exception toutes les lois et réglementations auxquelles nous sommes soumis.

Dans ce cadre, un dispositif intégrité a été déployé et est applicable sur l'ensemble du groupe, en France comme à l'étranger.

Ce dispositif s'articule en particulier autour de deux documents clés :

- notre Code de conduite anticorruption
- notre Procédure d'alerte interne

Ce dispositif intégrité est notamment destiné à traiter les plaintes, les appels et à offrir un recours aux employés en cas de discrimination identifiée. Ce dispositif prend en compte à la fois les structures formelles et les dynamiques culturelles informelles qui pourraient freiner les employés dans l'expression de leurs préoccupations ou doléances. L'objectif est de garantir un environnement de travail respectueux et sécurisé, où chaque collaborateur peut signaler ses inquiétudes en toute confiance et bénéficier d'un traitement juste et équitable.

Prévention des accidents

Une politique de prévention des accidents du travail et un système de management est en place pour la santé, la sécurité et les conditions de travail sur les sites d'Exail.

1. Engagements de l'entreprise :

- La Politique QSE fixe un cadre clair : préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, clients, et sous-traitants.
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) sert d'outil clé pour identifier, évaluation les risques, et définir les mesures de prévention et de protection des salariés.

2. Gestion des risques liés aux sous-traitants :

- Mise en œuvre de Plans de Prévention lorsque nécessaire
- Étblissement de permis de travail pour des travaux spécifiques à risques

3. Protocoles et suivi HSE sur site :

- Protocole de sécurité affiché aux points de livraison de l'atelier.
- Points bimestriels HSE organisés avec les Représentants du Personnel pour analyser l'accidentologie (incluant les «presque accidents»), les actions correctives, et les modifications du DUERP.
- Visites de sécurité réalisées ponctuellement en collaboration avec les représentants du personnel et/ou l'encadrement.

4. Suivi des incidents :

- Pour le groupe et conformément à la règlementation en vigueur, tout accident grave en référence au code du travail fait l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions. Les accidents ou incidents récurrents font l'objet de la même démarche

5. Aménagements physiques et accessibilité : adaptations pour garantir la sécurité et l'accessibilité : marquages au sol, affichage en hauteur (extincteurs, dispositifs médicaux), balisage de délimitation autour des zones sensibles.

6. Initiatives :

- Les sites Exail France et Belgique sont couverts par une évaluation des risques pour la santé et la sécurité des employés. Concernant les autres filiales à l'étranger, celles-ci sont gérées en local selon les réglementations applicables.
- Engagement des salariés dans la démarche Santé Sécurité avec la deuxième édition de la semaine de la Sécurité et de l'Environnement. Des ateliers et webinaires ont été organisés sur des thèmes spécifiques ciblant la sécurité, la santé et le bien-être sur les sites d'Exail
- Analyse de risques et actions spécifiques (batteries, produits chimiques, incendie, ...)
- Approche suivant la pyramide de Bird visant à prévenir la survenue d'accident en travaillant sur la base d'évènement précurseur type situation dangereuses, presqu'accident
- Constitution d'une équipe transverse HSE favorisant le développement et le partage des bonnes pratiques (Accueil dématérialisé, Protection des travailleurs isolés, animation terrain)
- Ces démarches et actions traduisent une approche proactive d'Exail pour améliorer les conditions de travail, réduire les risques afin d'assurer un environnement sûr.

Il est à noter que le site de La Garde a obtenu en 2025 la première certification ISO 45001 du groupe. Cette certification vient reconnaitre, suivant le standard international, la démarche d'amélioration de la Santé, Sécurité au travail entreprise.

L'implication des représentants du personnel est un élément essentiel dans la démarche de prévention. Ce dialogue social se déroule régulièrement au sein des Commissions Sécurité Santé et Conditions de Travail (CSSCT) et des groupes santé et sécurité locaux par site quand ils existent. Cette animation est importante car elle permet d'avoir l'implication des collaborateurs dans les démarches initiées, elle permet également de faire remonter des situations préoccupantes afin qu'elles soient traitées.

La performance en matière de santé et sécurité est suivie à l'aide d'indicateurs clés permettant d'évaluer à la fois la fréquence et la gravité des accidents du travail. À ce titre, le Groupe suit notamment le nombre d'accidents avec arrêt, le nombre de jours perdus, ainsi que le taux de fréquence (TF) et le taux de gravité (TG), calculés à partir du nombre d'heures travaillées en France et en Belgique. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier et constituent un outil d'aide à l'identification des situations à risque et à l'orientation des actions de prévention.

Sur l'exercice considéré, 10 accidents du travail avec arrêt ont été recensés sur le périmètre analysé, représentant un total de 98 jours perdus. Concernant les maladies professionnelles, 92 jours perdus ont été comptabilisés, ce qui représente donc un total de 190 jours. Les accidents sont concentrés sur un nombre limité de sites, plusieurs entités n'ayant enregistré aucun accident sur la période. Les taux de fréquence et de gravité observés varient selon les activités et les implantations, reflétant des expositions aux risques différenciées selon les métiers exercés. Les sites ayant enregistré les niveaux de TF et TG les plus élevés font l'objet d'une attention particulière, avec la mise en œuvre d'actions ciblées de prévention, de sensibilisation et d'amélioration des pratiques de sécurité. En 2025, au niveau consolidé du Groupe, le taux de fréquence (TF) était de 3,26 et le taux de gravité (TG) de 0,03.

Voici les formules de calcul utilisées pour ces deux indicateurs :

Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt/nombre d'heures travaillées x 1000000

Taux de gravité = nombre de jours d'arrêt/nombre d'heures travaillées x1000

Le périmètre concerne les salariés de l'entreprise uniquement, exclusion des intérimaires, prestataires et sous-traitants. Seuls les accidents du travail avec arrêt reconnus sont retenus dans ce calcul.

Aucun décès résultant d'accidents du travail, de maladies professionnelles ou de problèmes de santé liés au travail n'a été enregistré. Un cas de maladie professionnelle a été enregistré en 2025.

Les résultats détaillés par site et par entité juridique sont présentés ci-après. Ils constituent une base d'analyse pour le déploiement et l'adaptation des plans d'actions en matière de santé et sécurité au travail, dans une logique d'amélioration continue.

Formations

Exail organise des formations dédiées au management, au cours desquelles des sujets essentiels sont abordés, tels que la responsabilité des managers en matière d'égalité de traitement et des chances dans l'emploi. Ces formations mettent également en avant l'importance de publier des politiques et procédures claires à l'échelle de l'entreprise pour guider les pratiques d'égalité, et soulignent l'intégration des performances dans ce domaine comme critère d'avancement professionnel. Ces initiatives visent à ancrer les principes d'équité au cœur des pratiques managériales et des décisions stratégiques.

Exail propose un module de formation en ligne intitulé «Diversité et inclusion au travail», conçu pour sensibiliser et former les collaborateurs sur ces enjeux clés. Ces initiatives témoignent de l'engagement d'Exail à promouvoir un environnement de travail inclusif et équitable.

La plateforme d'Exail offre aux salariés un accès à des programmes variés conçus pour promouvoir le développement des compétences. Ces programmes permettent à chaque collaborateur de renforcer ses connaissances, consolider ses soft skills, d'acquérir de nouvelles compétences et de progresser dans sa carrière. En mettant à disposition ces outils de formation, Exail contribue à créer un environnement d'apprentissage continu et favorise l'épanouissement professionnel des employés tout en soutenant les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Le développement des compétences constitue un axe prioritaire de la politique des ressources humaines. À ce titre, l'entreprise s'engage à accompagner en continu la montée en compétences de ses collaborateurs. À l'échelle du groupe, cela se traduit par un volume global de plus de 20 000 heures de formation, avec une moyenne de 12,9 heures de formation par salarié sur le périmètre Groupe.

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION

Nombre moyen d'heures de formation des femmes	10,32
Nombre moyen d'heures de formation des hommes	13,82
Nombre moyen d'heures de formation de l'effectif total	**12,89**

La formule de calcul utilisée pour le nombre moyen d'heures de formation total est :

Nombre moyen d'heures de formation total / Nombre de salariés total en France

Au travers des commissions formation, les représentants du personnel ont l'opportunité de partager leurs retours et suggestions. Ce processus participatif garantit que les décisions sont alignées avec les besoins réels de l'ensemble collaborateurs et de l'entreprise, et permet d'adapter les actions en fonction des résultats obtenus, contribuant ainsi à une gestion efficace des impacts matériels et à une amélioration continue des pratiques.

L'accès des séniors à la formation fait l'objet d'un suivi au sein d'Exail. Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'Exail de favoriser l'inclusion et la montée en compétences de tous les employés, quel que soit leur âge, et de garantir un accès égal à la formation.

Accessibilité et handicap

Chez Exail, nous prenons en compte au maximum les situations individuelles pour garantir l'accessibilité et le bien-être des collaborateurs en situation de handicap. Cela inclut des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite, des adaptations des équipements de travail, et des mesures particulières en cas d'urgence. Le déclaratif RQTH et la déclaration DOETH compilent les informations liées à notre personnel en situation de handicap. Actuellement, 2,3 % de nos collaborateurs (2,6% de femmes et 2,1% d'hommes) bénéficient d'une reconnaissance RQTH. La plupart des sites d'Exail dotés de parkings disposent de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR). L'accès à une grande majorité des bâtiments est facilité par des aménagements spécifiques tels que des rampes ou des entrées adaptées.

Les commodités PMR, comme les sanitaires et autres installations essentielles, sont également présentes. Lors de chaque modification des bâtiments ou de l'aménagement dans de nouveaux locaux, ces éléments sont systématiquement pris en compte afin d'assurer une accessibilité optimale pour tous.

Nous sommes conscients que certains handicaps sont moins visibles, ce qui peut parfois compliquer leur prise en compte. C'est pourquoi nous encourageons nos collaborateurs concernés à nous signaler leurs besoins spécifiques. Cela nous permet d'accompagner individuellement dans des situations variées, comme les troubles de l'audition, de la vision ou encore les troubles musculosquelettiques.

Nous travaillons continuellement à adapter nos outils et machines pour faciliter le travail des collaborateurs. Par exemple, des modifications ont été réalisées pour réduire l'exposition aux risques musculosquelettiques, contribuant ainsi à améliorer les conditions de travail et à préserver la santé de nos équipes.

Mesures d'urgence et évacuation

Au-delà des situations de travail habituelles, nous prévoyons des protocoles spécifiques pour les cas d'urgence, notamment les évacuations en cas d'incendie. Lorsque des personnes à mobilité réduite se trouvent à des étages supérieurs, des zones refuges sécurisées leur permettent d'attendre l'intervention des secours. Ces mesures garantissent leur sécurité tout en respectant les contraintes liées à l'interdiction d'utiliser les ascenseurs pendant une évacuation.

Engagement pour l'inclusion

Chez Exail, nous nous engageons à créer un environnement de travail inclusif et accessible, dans lequel chacun peut s'épanouir, quelles que soient ses particularités. Nous restons à l'écoute de nos collaborateurs pour continuer à améliorer nos pratiques et répondre à leurs besoins spécifiques.

Recrutement et formation

Exail a mis en place un système de suivi rigoureux et des listes de postes régulièrement mises à jour pour assurer une gestion proactive des processus de recrutement, de formation et de promotion. En 2025, 91% des collaborateurs (dont 27% de femmes et 73% d'hommes) ont bénéficié d'une évaluation de leurs compétences ou d'un entretien annuel, garantissant un suivi individualisé de leur parcours professionnel ainsi qu'un espace d'échange sur leur développement et leurs perspectives. Ces outils offrent non seulement une vision claire et transparente des opportunités disponibles pour les collaborateurs, mais aussi un suivi détaillé de leur évolution et de leur progression au sein de l'entreprise. Cette approche permet de garantir une gestion équitable des talents, en veillant à ce que chaque collaborateur ait un accès égal aux opportunités de carrière et à la formation continue. Cette visibilité favorise par ailleurs la mobilité interne au sein du groupe. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements d'Exail en matière d'inclusion, de diversité et de développement des compétences, tout en contribuant à la fidélisation de ses talents.

Consultation des salariés

Exail organise régulièrement des webinaires, des réunions pour l'ensemble du personnel sur chacun de ses sites, et des réunions sociales avec les instances représentatives du personnel pour permettre à ses collaborateurs de partager leur point de vue plusieurs fois par an. Ces échanges participatifs sont essentiels pour éclairer les décisions et les activités de l'entreprise, en particulier celles visant à identifier et à gérer les impacts réels et potentiels sur son propre personnel. Cette approche favorise une culture d'écoute active et de co-construction, tout en renforçant l'engagement des employés dans la stratégie et les actions d'Exail.

Dans cette même dynamique d'engagement collectif, des initiatives locales sont également mises en place en faveur de l'économie circulaire et de la sensibilisation aux gestes écoresponsables. À travers, par exemple, des collectes de jouets au profit d'associations ou encore des collectes

de vêtements, les collaborateurs sont invités à contribuer concrètement à des actions solidaires et responsables.
L'entreprise s'engage à respecter le cadre légal tout en prenant en compte les points de vue de son propre personnel pour éclairer ses décisions et activités. Ces perspectives sont recueillies et discutées lors de réunions des instances représentatives du personnel et au sein de diverses commissions dédiées, permettant ainsi de mieux gérer les impacts réels et potentiels sur les collaborateurs. Cette démarche garantit une gouvernance participative et contribue à des actions alignées sur les besoins et attentes des employés.

Des représentants du personnels sont en place dans chacune des entités en France. Il n'y a pas d'autres instances représentatives au niveau européen compte tenu de notre structure d'effectifs dans les filiales.

Exail maintient un calendrier des réunions ordinaires ainsi que des sessions dédiées aux informations et consultations. Ce calendrier structuré assure un dialogue social constant et contribue à renforcer la transparence et la collaboration au sein de l'entreprise. L'entreprise établit avec les partenaires sociaux une feuille de route sociale pilotée par des groupes de travail composés de membres élus des CSE et de membres de la Direction des Ressources Humaines, afin de prioriser les travaux et de faire vivre un dialogue social de qualité, responsable, respectueux et continu.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) porte avec les Directions Opérationnelles la responsabilité de garantir que l'engagement des collaborateurs ait bien lieu. La DRH veille à ce que les résultats de ces échanges et consultations éclairent directement l'approche stratégique et opérationnelle de l'entreprise, assurant ainsi une gestion cohérente et alignée avec les besoins et attentes du personnel.

Exail prend en compte les obstacles potentiels à l'engagement des personnes au sein de son personnel, tels que les différences linguistiques et culturelles, les déséquilibres entre les sexes. La Direction générale présente régulièrement l'organisation de l'entreprise et sa gouvernance afin d'impliquer activement le personnel. Ces présentations visent à assurer un dialogue constructif et transparent sur les choix stratégiques, permettant ainsi aux collaborateurs de mieux comprendre les orientations de l'entreprise et d'être intégrés dans ses processus décisionnels.

L'entreprise prend des mesures pour mieux comprendre les points de vue des personnes de son propre personnel qui peuvent être particulièrement vulnérables aux impacts et/ou marginalisées. Elle s'efforce également d'apporter des solutions ou de contribuer à remédier aux situations ayant un impact négatif important sur les personnes de son propre personnel.

Exail met en place plusieurs canaux d'accès pour permettre à son personnel, ainsi qu'à ses représentants, d'exprimer leurs préoccupations ou de signaler des impacts importants. Cela inclut des affichages obligatoires dans les espaces de travail, assurant une information claire et accessible. Un chemin d'accès à l'alerte interne est également disponible, permettant aux collaborateurs de signaler rapidement toute situation préoccupante. De plus, les listes des élus sont accessibles, facilitant la prise de contact avec les représentants du personnel.

L'entreprise propose également une ligne d'assistance psychologique téléphonique pour soutenir ses collaborateurs en cas de besoin. La médecine du travail est à la disposition des employés pour toute question relative à leur santé au travail, et des référents sont désignés pour traiter les questions liées au harcèlement, au handicap et à l'égalité professionnelle. Ces dispositifs permettent de garantir un accès facile et confidentiel à des ressources et à un accompagnement adapté pour répondre à chaque impact important sur les employés.

L'entreprise dispose d'un mécanisme de traitement des réclamations et plaintes liées aux questions relatives aux employés, notamment par le biais des réunions CSE et CSSCT, qui permettent de remonter les informations et préoccupations des collaborateurs. Ces réunions jouent un rôle clé dans l'identification et la gestion des problématiques liées aux conditions de travail et au bien-être des employés. De plus, des réunions d'information générales périodiques sont organisées sur les sites de l'entreprise, offrant ainsi aux collaborateurs des occasions régulières de s'informer, d'exprimer leurs préoccupations et d'obtenir des réponses aux questions qui les concernent.

L'entreprise est en mesure de fournir des données pertinentes et fiables sur l'efficacité de ses canaux de communication et de traitement des réclamations, du point de vue des personnes concernées. En complément, un plan d'actions associé est mis en place pour répondre aux retours recueillis et améliorer continuellement l'efficacité de ces canaux, garantissant ainsi une gestion proactive des préoccupations et une meilleure prise en charge des besoins du personnel.

Les conditions de travail des non-salariés

Les conditions de travail et d'emploi des non-salariés de l'entreprise sont principalement régies par le droit du travail applicable, ainsi que par les conventions collectives lorsqu'elles sont pertinentes. Toutefois, en l'absence de lien contractuel salarié, les conditions spécifiques aux non-salariés, tels que les prestataires ou travailleurs indépendants, sont déterminées en conformité avec les normes légales et contractuelles en vigueur, garantissant ainsi un respect des obligations légales et des droits des travailleurs indépendants, tout en favorisant un cadre de travail équitable.

Politique salariale

Tous les employés d'Exail reçoivent un salaire adéquat, conforme aux critères de référence applicables. Cette pratique garantit que les rémunérations sont alignées avec les normes légales, les conventions collectives et les critères de l'industrie, assurant ainsi une juste compensation pour le travail effectué. La répartition par pays n'est pas une donnée disponible à date.

Cependant, l'entreprise veille à ce que chaque collaborateur soit rémunéré de manière équitable, en respectant les seuils minimaux de salaire en fonction de leur rôle, de leur expérience et des exigences légales en vigueur. En fin d'année, l'entreprise procède le cas échéant, aux régularisations nécessaires pour assurer à l'ensemble de ses salariés une rémunération conforme aux salaires minimums légaux ou conventionnels.

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Exail s'engage pour une équité salariale entre les femmes et les hommes. L'entreprise analyse annuellement les écarts de rémunération afin d'identifier d'éventuelles disparités, au travers de son indice d'égalité professionnelle Groupe qui était de 86 en 2025. Des mesures individuelles et collectives sont continuellement prises pour assurer les ajustements nécessaires et favoriser une progression équitable des carrières et des niveaux de rémunération entre les femmes et les hommes. En 2025, l'écart de rémunération totale annuelle, sur le périmètre France hors Exail Holding et filiales internationales, était de 17%.

Le ratio de rémunération annuelle était quant à lui de 5,16.

Protection sociale

Exail veille à ce que tous ses salariés bénéficient d'une protection sociale pour tous les types d'événements (maladies, accidents…). Selon la localisation du salarié, ce niveau de couverture est cohérent avec la réalité du pays concerné. Sur la partie frais de santé/prévoyance un contrat Groupe permet également une couverture avec des garanties identiques pour les salariés expatriés. Pour les contrats locaux, les couvertures sont assurées au niveau local.

À cet égard, l'entreprise a mis en place des accords ou des Décisions Unilatérales de l'Employeur (DUE) couvrant plusieurs aspects de la protection sociale, notamment les frais de santé et la prévoyance :

- Perte de revenus due à la maladie : Tous les salariés d'Exail sont couverts par des programmes de prévoyance qui garantissent une compensation financière en cas de longue maladie, en complément des prestations publiques.
- Perte de revenus due au chômage : La couverture liée au chômage est également assurée par des prestations publiques, en fonction de la législation en vigueur, et s'ajoute aux garanties offertes par l'entreprise.
- Perte de revenus due à un accident du travail et invalidité acquise : Exail assure une couverture complète pour ses employés en cas d'accident du travail ou d'invalidité acquise, par le biais de prestations de prévoyance spécifiques et en conformité avec la législation sur la sécurité au travail.
- Perte de revenus due à un congé de paternité : L'entreprise prend en charge, en France, les congés paternité en fournissant un soutien financier, en complément des allocations prévues par les dispositifs publics.

Ainsi, Exail s'assure que ses collaborateurs bénéficient d'une couverture adéquate pour faire face aux risques sociaux majeurs, dans le respect des normes légales et à travers des dispositifs internes de prévoyance. Exail remplit également ses obligations pour que les salariés puissent cotiser à la retraite.

L'ensemble des salariés est autorisé à prendre un congé pour raison familiale dans le cadre de la politique sociale de l'entreprise. 100% des personnes ayant fait une demande pour ce type de congés l'ont obtenu. Ce qui représente, sur le périmètre France, hors Mauric et Leukos : 18,3% des salariés.

Exail garantit une protection sociale complète pour ses salariés dans tous les pays où elle opère, conformément aux exigences légales et aux conventions collectives locales. En effet, 100% des salariés sont couverts par une convention collective (CCN Métallurgie, ENIM pour la France, Métallurgie pour ERB). Les non-salariés quant à eux ne sont pas couverts par ces dispositifs, qu'ils soient liés à l'entreprise par d'autres formes de collaboration (prestataires, freelances, indépendants) ou employés dans des contextes spécifiques non contractuels.

Type de salariés non couverts

1. Maladie : Les non-salariés tels que les prestataires, freelances, ou consultants ne bénéficient pas d'une protection sociale offerte par Exail, mais doivent s'appuyer sur leur propre couverture (publique ou privée).
2. Accidents du travail et invalidité acquise : Les non-salariés, notamment les prestataires externes, ne sont pas inclus dans les dispositifs de couverture contre ces risques.
3. Congé de maternité : Les non-salariées, par exemple les indépendantes, n'ont pas droit à un congé maternité soutenu par l'entreprise.

En conclusion, Exail s'assure que tous ses salariés, qu'ils soient en CDI, CDD, apprentissage ou stages, sont intégralement protégés contre les aléas de la vie, mais cela exclut les non-salariés qui collaborent avec l'entreprise.

Discrimination

La Direction d'Exail veille à garantir un environnement de travail respectueux des droits humains et affirme son engagement à se conformer aux principes internationaux de référence, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

À ce titre, Exail adhère au Pacte mondial des Nations unies, s'engageant à intégrer et promouvoir ses dix principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de politiques et de procédures visant à prévenir, atténuer et, le cas échéant, remédier aux impacts négatifs potentiels sur les travailleurs, ainsi que par la promotion d'un dialogue ouvert et continu avec ses parties prenantes.

À ce titre, aucun (0) problème ou incident grave en matière de droits de l'homme lié au personnel de l'entreprise ou aux autres travailleurs de la chaine de valeur n'a été signalé à ce jour, ni aucun (0) cas de discrimination. De plus, aucun (0) cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies ou de l'OCDE n'a été enregistré concernant le personnel de l'entreprise ou aux autres travailleurs de la chaine de valeur.

Cet engagement illustre la volonté d'Exail de maintenir des normes élevées en matière de responsabilité sociale et de respect des droits fondamentaux.

3.2 FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'EXAIL - [ESRS S2]

Les intérêts, les points de vue et les droits des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur sont pris en compte dans le modèle de l'entreprise. Le respect des droits de l'homme et le dialogue transparent avec les parties prenantes constituent notamment des éléments clés de la gestion de la relation fournisseurs d'Exail. Cette section couvre ainsi les travailleurs de la chaîne de valeur, en se concentrant plus particulièrement sur les acteurs de l'amont, incluant les salariés des fournisseurs et sous-traitants, ainsi que les travailleurs indépendants associés. Conformément aux exigences réglementaires, l'analyse porte principalement sur les enjeux sociaux affectant ces populations ; toutefois, dans une démarche volontaire, le périmètre est élargi afin d'intégrer également certaines considérations environnementales susceptibles d'influencer leurs conditions de travail et le respect de leurs droits.

Impacts sur les fournisseurs

Les impacts et incidences réels et potentiels sur les fournisseurs sont pleinement pris en compte dans l'adaptation de la stratégie d'entreprise. Des actions ont été engagées dès

2025 avec un objectif d'amélioration continue sur le volet environnemental/social des fournisseurs et partenaires :

1. engagement des fournisseurs à la démarche RSE : Exail avait pour objectif en 2025 de réaliser un état des lieux du panel fournisseur et une évaluation des nouveaux entrants. Le but étant de soumettre à nos partenaires des critères les engageant vers une responsabilité sociale et environnementale croissante. Nous avons adressé un premier questionnaire RSE à une première vague de fournisseurs, sélectionnée selon une priorisation des filières à impact (cf. 3.2 « Approche pragmatique et priorisation par filière à impact »). À ce jour, les réponses recueillies nous ont permis d'établir une première notation des fournisseurs sur leur démarche RSE, avec un premier bilan arrêté fin 2025. Les prochaines étapes, courant 2026, seront d'aller au-delà de cette évaluation en engageant ces fournisseurs dans une démarche de co-construction, de collaboration et d'amélioration continue.

2. Code d'Exail a réactualisé son document en 2025. Il est maintenant signé par tous nos nouveaux fournisseurs sous contrat et est en cours de signature par nos fournisseurs majeurs de chaque pôles d'activités. En 2026, l'objectif sera d'élargir le périmètre de fournisseurs cibles. Cette démarche permet de renforcer les pratiques éthiques, sociales et environnementales tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en garantissant de meilleures conditions de travail, de sécurité et de respect des droits humains pour les travailleurs chez les fournisseurs et sous-traitants.e conduite fournisseurs et partenaires :

3. Multi-sourcing privilégié : Cette approche favorise une diversification des sources d'approvisionnement pour réduire les risques liés à la dépendance envers un seul fournisseur et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

4. Amélioration de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement : En travaillant sur des outils comme la line card pour les fabricants et distributeurs électroniques, l'entreprise vise à optimiser la transparence et la traçabilité des composants et des matériaux. De plus, les achats auprès de brokers sont limités pour réduire les risques associés.

5. Prise en considération de l'impact des matières et matériaux utilisés : Une réflexion proactive est menée sur les matériaux utilisés dans les nouveaux produits afin de trouver des alternatives qui limitent leur impact environnemental et social, en collaboration avec les Directions Achats afin d'impliquer en amont les fournisseurs.

6. Maintien d'une majorité de fournisseurs européens ou français : Cette stratégie favorise les circuits courts, réduit l'empreinte carbone liée au transport et soutient l'économie locale, tout en assurant une meilleure conformité aux standards RSE.

7. Conditions de paiement adaptées : Pour répondre aux besoins spécifiques des fournisseurs, notamment ceux de petite taille, des conditions de paiement flexibles sont mises en place pour tenir compte de leur trésorerie et contribuer à leur pérennité.

8. Dans le cadre de la stratégie de transformation digitale de la fonction Achats, la Direction des Achats a décidé d'engager la mise en place en 2026 d'un outil SRM (Supplier Relationship Management) destiné à renforcer la maîtrise et la performance de nos relations fournisseurs à l'échelle de l'ensemble de nos sites.

Cet outil va constituer un levier essentiel pour :

- Harmoniser les processus achats au sein du groupe

- Optimiser la gestion des panels fournisseurs et des contrats sur l'ensemble de nos sites

- Accroître la visibilité sur la performance et la conformité des fournisseurs

- Faciliter la collaboration entre les équipes achats et les partenaires externes

Ces actions démontrent l'engagement de l'entreprise à intégrer une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement dans sa stratégie globale. Elles favorisent un équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux tout en renforçant les relations de confiance avec les partenaires.

Risques et opportunités sur la chaîne de valeur

Les travailleurs de la chaîne de valeur jouent un rôle crucial dans la performance et la résilience des entreprises. Les impacts et dépendances liés à ces acteurs génèrent des risques (sociaux, éthiques, juridiques, réputationnels) mais également des opportunités (amélioration de la réputation, accès à de nouveaux marchés, différenciation concurrentielle).

Des actions ont été mises en place pour intégrer ces éléments à la stratégie et au modèle d'entreprise :

1. Veille marché et plan d'adaptation

 • Réalisation de veille de marché pour appréhender au mieux les risques géopolitiques et ainsi engager les démarches nécessaires avec les fournisseurs potentiellement impactés pour assurer la continuité de la chaine d'approvisionnement (évaluation des risques liés, plan d'action et adaptation des pratiques).

 • Identification des zones à risque (pays, secteurs) où les violations des droits des travailleurs sont plus fréquentes.

2. Éviter les zones à risques

 - Exclusion des fournisseurs situés dans des zones géographiques connues pour des pratiques non conformes (travail des enfants, travail forcé),

 - Favoriser les régions ou pays où les cadres réglementaires et sociaux sont alignés sur les principes de l'entreprise.

En résumé, l'intégration des risques et opportunités découlant des impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur nécessite une approche proactive et structurée. Les actions stratégiques mentionnées permettent à l'entreprise de réduire les risques tout en exploitant les opportunités de différenciation et de résilience, alignant ainsi ses pratiques sur sa stratégie et son modèle d'entreprise durable.

Approche pragmatique et priorisation par filière à impact

Pour répondre aux exigences de la CSRD SBM-3 11 AR-6 AR-7, les départements Achats et RSE ont entrepris une analyse approfondie en réalisant un mapping des filières et

des catégories de produits ayant le plus fort impact. Cette démarche vise à identifier et à classer les produits selon leur contribution significative aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le mapping nous a permis de mettre en lumière les secteurs où nos activités ont des effets notables, facilitant ainsi la priorisation des actions à mettre en œuvre. En nous appuyant sur des critères tels que l'empreinte carbone, la consommation des ressources, et les impacts sur la biodiversité, nous avons pu établir une hiérarchie des filières. Cette hiérarchie par ordre d'impacts a été croisée avec une analyse visant à déterminer, parmi les filières à forts impacts, quelles étaient :

- Celles sur lesquelles Exail pouvait avoir des leviers directs avec des effets d'échelles importants (actions réalisables à courts/moyen terme compatible avec notre taille/ nos marchés/nos produits) et susceptibles d'avoir un impact notable : place occupée dans la chaine d'approvisionnement et largeur de celle-ci, fournisseurs français/locaux envisageables, alternatives matières premières/composants possibles…
- Celles sur lesquelles Exail considère avoir un levier limité, à son échelle, pour permettre un impact significatif. Nous avons en effet des produits spécifiques qui ne nous permettent pas de faire du multisourcing malgré notre volonté. Notre pouvoir d'influence et notre capacité à imposer une adaptation rapide du fournisseur concerné sont donc limités.

Sans exclure des actions ponctuelles/isolées sur les autres filières, nous avons donc décidé de concentrer la majorité des chantiers sur les filières :

- Composants et cartes électroniques ;
- Métaux bruts, usinés ou rares ;
- Produits chimiques ;
- Traitement de surface.

Cette approche pragmatique nous permet de concentrer nos efforts et nos actions sur des segments à impact et de renforcer ainsi notre stratégie de durabilité avec des résultats significatifs attendus.

Nous avons, en dépit des nombreuses différences entre ces 4 filières, identifié une possibilité de traiter chacun des impacts de chacune des filières selon 3 catégories :

- Les impacts « amonts » découlant des processus d'extraction des matières premières, traitement, raffinage et transformation dans la première unité/pièce finie exploitable (exemple, pour la matière première : une tôle d'aluminium)
- Les impacts « intermédiaires » découlant du transport du produit entre son lieu de 1ère transformation, ses transformations secondaires (dans notre exemple : envoi de la tôle d'aluminium depuis une usine à l'étranger jusqu'à un distributeur français, puis expédition chez un chaudronnier/tôlier, découpe et mise en forme de cette matière première et transformation en boitier dans lequel seront intégrés de produits électroniques)
- Les impacts « avals » liés à l'utilisation/application finale du produit (exemple : limitation de l'impact du produit sur la biodiversité, optimisation de l'énergie liée à l'usage du produit, gestion de la fin de vie du produit/recyclage etc.)

Sans qu'il nous soit aujourd'hui possible de déterminer la proportion de ces impacts amont/intermédiaire et aval dans l'impact global de la filière ; nous avons fait le choix de concentrer nos efforts sur les impacts intermédiaires en première étape. C'est en effet sur ce segment qu'Exail pourra entreprendre des démarches courts termes impactantes.

Concernant le segment des composants & cartes électroniques (1er segment en CA Achats des activités Exail), et grâce à son « Lead buyer », Exail a en sa possession une cartographie complète du panel des fabricants, des distributeurs de composants électroniques mais également du panel des EMS (câblage de cartes électroniques).

- 34 EMS visités :
 - 70 % du CA réalisé avec 7 EMS (60 % avec les deux premiers),
 - un panel 100 % européen et presque exclusivement français ;
- nos 11 premiers EMS (80 % du CA Achats du segment) ont :
 - un CA annuel moyen de 24 millions d'euros (PME/ETI),
 - un effectif moyen de 132 collaborateurs ; 13 groupes d'acheteurs rencontrés ainsi que la plupart des responsables techniques.
- 14 groupes d'acheteurs rencontrés ainsi que la plupart des responsables techniques

Il ressort des visites et questionnaires complémentaires que les groupes dont dépendent nos 3 premiers EMS (54% du CA du segment) sont fortement engagés dans une démarche RSE ; par exemple : notre premier fournisseur a obtenu une médaille Silver suite à son évaluation Ecovadis, le deuxième s'engage publiquement sur ses actions de réduction d'empreinte carbone, et le troisième s'est engagé dans des projets à visées régénérative.

On peut donc conclure que les fournisseurs de notre segment électronique démontrent d'ores et déjà un niveau de maturité avancé en matière de durabilité et qu'Exail doit déterminer de quelle manière il doit capitaliser sur cette maturité.

En 2025, la roadmap déclinant les axes d'optimisation identifiés a été mise en place. Par exemple, elle prenait en considération les préconisations suivantes :

- Privilégier, lorsque possible (fit, form, function) la sélection de composants produits en Europe ou ; à défaut la sélection de double-sources afin de limiter les impacts liés aux évènements climatiques ou géopolitiques ;
- Intégrer, dans nos process de sélection fournisseur (RFI + Audits) des critères sociaux et environnementaux ;
- Intégrer, dès les phases de préconception, les fabricants de composants afin qu'ils nous orientent vers des composants offrant les meilleures conditions de durabilité mais aussi les services méthodes/industrialisation de nos EMS afin qu'ils nous aident à identifier des pistes de réduction des besoins en matière première, en énergie etc. liés au process de fabrication lui-même (flancs, imbrications, stratégie de conception/positionnement de certains composants sur les carte, stratégie de routage, stratégie de contrôle, etc.). Ceci vient en cohérence avec notre démarche d'éco-conception lancée en parallèle ;

- Adapter la politique d'approvisionnement de façon à optimiser la fréquence des transports, les dépenses énergétiques de production et les coûts induits
 -Stock de sécurité : permet d'éviter de (re)commander dans l'urgence un produit manquant : urgent = transports à forte empreinte carbone (avion 2-3 jours VS fret maritime 4 à 6 semaines)

 - Quantité minimum de lancement : permet d'éviter des livraisons trop fréquentes lorsque cela est possible

- Implémenter des prévisions (PIC/PDP) afin de favoriser le regroupement des besoins/des ordres de fabrication/des livraisons

Sur les autres familles (métaux bruts, usinés ou rares, produits chimiques, traitements de surface), une démarche similaire est mise en œuvre de façon plus locale et ponctuelle, sous la responsabilité directe des Directeurs Achats Pôles et leurs équipes et avec des leviers très probablement plus limités en raison des marchés de production mais également des contraintes induites par les technologies de nos produits.

En effet, EXAIL conçoit et produit des solutions hautement technologiques et innovantes, ce qui implique très souvent la sélection de matériaux, de traitement, de composants différenciants du point de vue technologique et qui, de fait, limite les sources d'approvisionnement possibles. Par ailleurs, Exail est essentiellement sur les marchés de la défense et de l'aéronautique, dont les exigences et les limitations règlementaires (normes, sources, traçabilité etc.) sont parmi les plus restrictives dans l'industrie, ce qui limite les opportunités de substitution/d'optimisation.

Exemple : certains de nos clients finaux peuvent imposer des listes restreintes de fabricants/de sources qualifiées/de normes pour l'approvisionnement des métaux ou des produits chimiques.

GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Exail considère la gestion de sa relation avec ses fournisseurs comme étant primordiale pour une politique achats durables efficace. Son objectif est donc de renforcer l'intégration des enjeux liés au développement durable et à la responsabilité sociale dans sa chaine d'approvisionnement.

De plus, l'entreprise cherche à limiter son impact carbone sur l'ensemble de sa chaine de valeur et favorise donc des partenariats avec des fournisseurs engagés.

Le « Code de conduite partenaires et fournisseurs » d'Exail sert à partager ces attentes et exigences envers ses partenaires et fournisseurs en matière de responsabilité sociale, éthique et environnementale. Il vise à garantir que les partenaires et fournisseurs d'Exail respectent des normes élevées en matière de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Ce document favorise également une collaboration durable et responsable tout en alignant les pratiques des partenaires sur les engagements et les valeurs d'Exail.

Ces critères sociaux et environnementaux ont été intégré dans l'évaluation du panel actuel et dans la sélection de potentiels nouveaux fournisseurs.

Pour appuyer cette volonté de développer l'engagement au sein de ses achats, une collaboration a été mise en place entre les Directions RSE et Achats. L'objectif était d'intégrer directement les enjeux de durabilité dans la fonction achats.

Elle répond en particulier aux principaux Impacts, Risques et Opportunités (IRO) identifiés par le groupe, tels que les risques sociaux chez les fournisseurs (conditions de travail, santé-sécurité), les impacts environnementaux liés aux achats (empreinte carbone, consommation de ressources), ainsi que les risques de non-conformité éthique, tout en contribuant à des opportunités de création de valeur via des partenariats responsables et durables.

En parallèle, Exail a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, s'engageant à adopter, promouvoir et appliquer, dans son champ d'influence, les dix principes universellement reconnus en matière de droits humains, de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Dialogue avec les parties prenantes

Afin d'assurer que ses objectifs de performance opérationnelles sont atteints dans des conditions qui garantissent également la pérennité et la durabilité de ses activités, Exail met en place avec ses partenaires et fournisseurs majeurs un dialogue permanent visant à les intégrer le plus en amont possible de la chaîne de valeur et à les faire contribuer positivement aux impacts de l'entreprise.

Ce dialogue est centralisé par les équipes Achats et Supply Chain des différents pôles du groupe, sous la responsabilité de chaque Directeur Achat Pôles. Il s'appuie sur les principes actés, notamment, dans le Code de Conduite fournisseur et partenaire ainsi que sur un ensemble de critère sociaux et environnementaux définis par Exail comme les standards de sa politique achats & sous-traitance. L'ensemble des acheteurs est formé pour déployer cette politique auprès de son portefeuille de fournisseurs et est doté d'outils (RFI, Matrice d'Audit, ainsi que le déploiement d'un SRM en 2026) permettant d'évaluer le niveau de maturité des fournisseurs et permettant, le cas échéant, de mettre en place un accompagnement personnalisé. La mise en place du SRM en 2026 va permettre de centraliser toutes les données des fournisseurs y compris les données en rapport avec la RSE.

La fréquence des échanges et des évaluations varie selon l'importance du fournisseur (CA, criticité du produit ou de l'activité sous-traitée) et son impact/l'impact de sa filière sur la durabilité des activités d'EXAIL ; elle peut aller d'un échange unique lors de la qualification du fournisseur (RFI/Sélection) si le niveau de maturité est conforme aux exigences d'Exail et/ou que l'activité a un impact neutre, jusqu'à des échanges plus fréquents tels que des Business & Quality Reviews trimestrielles ou audits trisannuels sur certaines activités jugées critiques.

Des points de suivi dédiés aux questions RSE sont organisés avec les fournisseurs pour lesquels des écarts ont été identifiés au travers des questionnaires RSE ou lors des audits sur sites. Lorsque ces écarts d'exigence sont constatés, il est demandé au fournisseur de mettre en place un plan d'action qui permettra d'évaluer sa volonté et sa capacité d'amélioration. En l'absence de progrès satisfaisant, des actions sont engagées pour identifier une solution alternative, tout en veillant à garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements.

Canaux de communication fournisseurs

Le Code de conduite fournisseurs et partenaires d'Exail prévoit un dispositif dédié permettant de porter à la connaissance des partenaires externes l'existence du mécanisme d'alerte interne. À ce titre, il précise que les fournisseurs ont la possibilité de signaler toute violation présumée du Code qui pourrait avoir un impact sur leur relation avec EXAIL, qu'elle soit prétendument commise par des employés d'EXAIL,

leurs employés et/ou ceux de leurs propres fournisseurs et partenaire. Par cette démarche, Exail veille à étendre son dispositif d'alerte à l'ensemble de sa chaîne de valeur et à favoriser la remontée d'informations pertinentes en matière de risques et d'impacts.

Les informations concernant ce sujet sont détaillées section 4 V/ Informations sur la conduite des affaires – [ESRS G1]

Objectifs vis-à-vis des fournisseurs

Les objectifs communs à l'ensemble des activités d'Exail du point de vue des partenaires et fournisseurs relèvent principalement de la performance opérationnelle :

- On Time Delivery (OTD) = nombre de lignes de commandes fournisseurs livrées dans les temps / nombre total de lignes de commandes réceptionnées.
- On Quality Delivery (OQD) = quantité de pièces livrées conformes / quantité totale de pièces réceptionnées
- % fournisseurs locaux

Des indicateurs complémentaires sont observés par les équipes achats de la plupart des activités d'Exail (taux de dépendance fournisseur vis-à-vis d'Exail, santé financière, évaluation périodique des risques), sans qu'ils ne puissent toutefois, à ce stade, s'imposer à l'ensemble des activités d'Exail au travers d'objectifs communs.

La réponse aux questionnaires RSE faisait également partie des objectifs fixés et pour lesquels les fournisseurs principaux ont été sollicités en 2025. À ce titre, les fournisseurs majeurs ont été sollicités en priorité, notamment sur les filières identifiées comme étant à impact. Ce questionnaire nous permet d'évaluer leur maturité RSE sur la base de critères en adéquation avec nos engagements, d'identifier des axes d'amélioration et de faire émerger des synergies afin de renforcer une chaîne d'approvisionnement responsable. Une fois ce premier palier franchi, l'objectif en 2026 sera d'élargir le panel afin d'obtenir une vision plus complète des pratiques RSE de l'ensemble de nos fournisseurs. La définition des nouveaux objectifs quantitatifs est en cours de structuration et n'est donc pas communicable à date. Par ailleurs, nous avons engagé une phase d'entretiens individuels avec certains fournisseurs. Ces premiers rendez-vous ont permis d'identifier des pistes de travail afin de les accompagner dans l'élaboration de leur plan d'action. L'objectif en 2026, sera d'assurer un suivi régulier de leurs progrès tout au long de leur démarche, à travers des points d'étape dédiés.

Egalement, Le code de conduite révisé en 2025 est désormais soumis à signature auprès de nos fournisseurs majeurs en termes de dépense. L'objectif en 2026 sera d'étendre le panel des signataires aux fournisseurs les plus significatifs pour les activités d'Exail ou appartenant aux filières identifiées à impact (voir § Approche pragmatique et priorisation par filière à impact). Les objectifs quantitatifs sont précisés en interne.

3.3 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX - [ESRS S4]

Prise en compte des intérêts, points de vue et droits des utilisateurs finaux

Exail s'efforce de travailler en boucle serrée avec ses clients. Notre stratégie d'offre est directement influencée par les informations provenant de nos clients concernant leurs principaux défis et les améliorations futures qu'ils souhaiteraient trouver dans nos produits. De nombreux retours sont remontés via nos équipes de vente et de support, déployées dans le monde entier, par l'intermédiaire d'outils mis en place pour prendre en compte chaque demande ou réclamation. L'équipe de vente et de support travaille en étroite collaboration avec nos responsables produits et les équipes marchés pour alimenter la R&D et répondre dans le temps long au développement incrémental de nos produits, c'est-à-dire le développement de nouvelles fonctionnalités ou d'une nouvelle offre. Avant et après la vente, l'équipe de support est présente sur le terrain avec le client, fournissant des formations, assurant l'assistance à l'installation et offrant tous type de services quand et où cela est nécessaire. Le feedback est donc constant. Les réclamations clients sont par ailleurs enregistrées dans un système efficace de ticketing, nous permettant leur suivi jusqu'à leur résolution.

Les impacts, risques et opportunités en lien avec la contribution d'Exail à la sureté des opérations critiques de ses clients

Exail cherche le leadership technologique en fournissant des produits et systèmes de très haute performance et fiabilité à nos clients dans des applications très diverses. Certaines de ces applications ont un impact concret sur les hommes et leur environnement :

- **Protection des hommes :**
 - Les plateformes dronisées vont éloigner les hommes du danger dans le cadre d'opérations de déminage
 - Dans le domaine maritime, les drones vont permettre également de mener des opérations parfois dangereuses due à l'état de mer. Beaucoup d'opérateurs maritimes se tournent ainsi vers les drones pour des motivations HSE.
 - Nos centrales de navigation basées sur la technologie du gyro à fibre optique vont bien au-delà des normes IMO et sont indépendantes de perturbations magnétiques et du GNSS. Sachant que la montée des tensions internationales accroit le risque de brouillage et de leurrage des systèmes de positionnement satellitaire, beaucoup d'utilisateurs se prémunissent de risques en choisissant les systèmes d'Exail dont la performance permet d'assurer la sécurité y compris dans des conditions dégradées.
- **Moins de consommation d'énergie :** L'utilisation de drones réduit considérablement l'empreinte carbone par rapport aux bateaux traditionnels. Le Drix-016 consomme 50 à 100 fois moins de carburant qu'un navire hydrographique. Avec ses 2 300 litres de carburant et une propulsion hybride, O-16 peut parcourir 2 500 milles à 8 nœuds, ou 3500 à 6,5 nœuds.

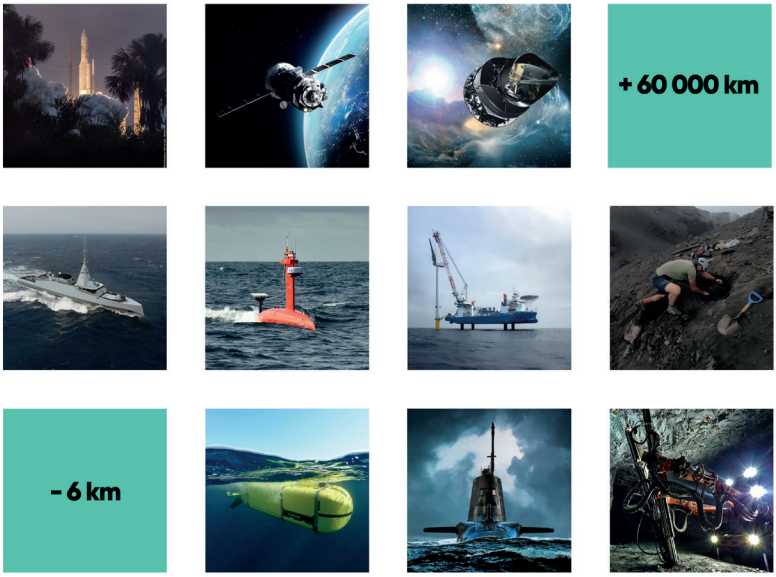
- **Moins de renouvellements d'équipement :** Exail assure une durée de vie prolongée de ses équipements par la technologie de ses produits et son support technique. L'un des différenciants majeurs des centrales de navigation Exail est qu'elles ne nécessitent aucune maintenance. Les technologies du gyro à fibre optique est dépourvue d'éléments d'usure comme les technologies mécaniques ou gyro-laser.
- **Connaissance et protection de l'environnement :** Exail fournit des capteurs et instruments à destination de la communauté scientifique dans le monde entier. Nos largueurs acoustiques, nos équipements de positionnement, nos sonars d'imagerie sont utilisés dans de nombreuses applications de mesures d'impact sur l'environnement et la biodiversité marine. Il s'agit d'un secteur d'activité substantiel et croissant pour Exail.
- **Sécurité collective :** Exail fournit des systèmes de véhicules téléopérés, de drones autonomes et un ensemble d'instrumentation pour des applications de déminage (MCM, EOD) sur terre et sur mer. L'objectif étant de localiser, caractériser et neutraliser des engins explosifs. Il s'agit parfois de munitions non explosées. Il peut également s'agir de munitions stockées, perdues, oubliées ou volontairement enterrées ou immergées.
- **Protection des infrastructures :** De nouveaux besoins émergent également pour la protection des infrastructures énergétiques et de communication. L'usage des drones et d'instrumentation de précision est plébiscité pour fournir des capacités de surveillance et d'intervention rapide. Nous avons bâti une réputation solide et sommes attendus pour répondre à ces nouveaux usages de maîtrise des fonds marins.
- **Marchés militaires :** Exail adresse des marchés civils, spatiaux et militaires dans un grand nombre de domaines applicatifs différents. Cette diversité de marchés, qui se nourrissent mutuellement, est une des clefs de la différenciation technologique d'Exail et de sa résilience. Ainsi l'entreprise réduit le risque de dépendance à un seul marché et donc de l'environnement géopolitique.

Description des types d'utilisateurs finaux soumis à des impacts matériels

Exail réalise son activité dans une relation Business to Business, sauf exception. Ses clients, professionnels des secteurs cibles sont informés, voire partie prenante des cycles de conception ou/et de test.

Les produits d'Exail adressent tous les environnements critiques depuis les fonds marins jusqu'à l'espace. Exail est devenu une référence de qualité autant pour augmenter les performances des véhicules sous-marins que pour assurer la navigation de satellites géostationnaires. Exail capitalise sur sa maitrise unique de la technologie FOG pour fournir des avantages tangibles de précision et de fiabilité dans tous les milieux. Ces derniers nourrissent notre R&D impactant positivement notre maitrise de l'environnement (usage, chocs, température, pression, radiations, performances globales et fonctionnalités).

Du fond des océans aux confins de l'espace



Politiques adoptées pour gérer les impacts matériels de nos produits et services sur les utilisateurs finaux, ainsi que les risques et opportunités matériels associés

Exail accentue la formation des utilisateurs finaux à l'emploi de ses produits et solutions de hautes technologies. Les clients et utilisateurs ont pu bénéficier des apports théoriques et pratiques des équipes commerciales et support d'Exail sur site ou en opérations.

Exail contribue à la sûreté des opérations critiques de ses clients en :

- Incluant le client dans le cycle de développement ;
- S'adossant aux normes, standards et réglementations faisant foi sur les domaines technologiques innovants considérés ;
- Intégrant les Facteurs Organisationnels et Humains dans l'appropriation des solutions innovantes et leur mise en œuvre.

En 2025, la Direction QSE a déployé à l'ensemble du Groupe sa politique, établie courant 2024, qui affirme les engagements suivants :

- fournir à nos clients des composants, équipements et des systèmes de haute performance et de grande fiabilité qui répondent à leurs besoins
- assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs, ainsi que celle de nos clients et fournisseurs
- viser le déploiement d'une démarche intégrant l'approche cycle de vie

Exail adopte une approche graduée face aux dangers et risques dans ses activités. Les solutions mettant en œuvre des éléments pyrotechniques, des batteries, des lasers, … font l'objet d'études spécifiques pour que leur mise en œuvre soit sûre tout au long du cycle de vie.

A titre d'exemple, les batteries font l'objet d'études visant la définition de caractéristiques intrinsèques assurant leur sécurité. Les règlementations applicables au transport maritime, aérien, ferroviaire sont respectées en recourant lorsque cela s'avère nécessaire aux services d'un Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Matières Dangereuses par exemple. Des armoires ou containers de stockage spécifiques sont utilisés, les charges et décharges font l'objet de modes opératoires et de moyens spécifiques. Les modes dégradés et scenarii de défaillance sont considérés au travers d'AMDEC pour définir les préventions et protections nécessaires lors de l'exploitation.

Les solutions technologiques proposées par le groupe peuvent représenter une opportunité dans le cadre de la transition énergétique. L'adoption de solutions moins lourdes et nécessitant moins de moyens pour l'hydrographie, l'océanographie, la défense ou l'énergie présente une opportunité pour nos clients de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Les drones peuvent :

- être un substitut à l'emploi de navires ;
- permettre de limiter l'emploi de ces derniers à des phases d'approche et de supervision de mission alors qu'ils sont aujourd'hui employés pour l'intégralité des phases ;
- permettre de définir des navires moins émissifs en recourant à une solution hybride navire-drone.

En 2025, Exail a également célébré l'inauguration du premier voilier cargo de 136 mètres au monde pour lequel sa filiale Mauric a pu apporter son expertise technique, des études de faisabilité initiales aux plans de construction finaux. Ce navire génère 80 % moins d'émissions de gaz à effet de serre que les navires conventionnels sur les mêmes itinéraires, prouvant que performance commerciale et excellence environnementale pouvaient aller de pair avec le transport maritime.

ENGAGEMENT ET RESPECT DES PRINCIPES UNIVERSELS À L'ÉGARD DES UTILISATEURS FINAUX

Exail adhère au Pacte mondial des Nations unies (Global Compact), réaffirmant ainsi son engagement envers les principes universels en matière de droits de l'homme, de normes internationales du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Cet engagement guide nos politiques à l'égard des consommateurs et des utilisateurs finaux, en assurant leur alignement sur des instruments internationalement reconnus tels que les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

À ce jour, aucun cas de non-respect des Principes directeurs des Nations unies, de la Déclaration de l'OIT ou des Principes directeurs de l'OCDE impliquant des consommateurs ou des utilisateurs finaux n'a été signalé dans notre chaîne de valeur. Dans l'éventualité où de tels cas seraient portés à notre attention, nous nous engageons à agir avec transparence et à mettre en œuvre des actions correctives adaptées, conformément à nos engagements internationaux.

Exail dispose également d'un Code de conduite qui sert de cadre pour promouvoir une culture d'intégrité, de respect et de responsabilité. Ce document fixe les principes fondamentaux que tous les collaborateurs doivent suivre pour garantir une conduite exemplaire dans les activités de l'entreprise.

Le Code accorde une attention particulière aux relations avec les parties prenantes, en établissant des principes clairs, notamment envers ses clients. L'entreprise s'engage en effet à fournir des produits et services de qualité, transparence et respect dans les échanges, protection des données clients. Le Code vise à construire et maintenir des relations de confiance, en favorisant des pratiques éthiques et durables.

PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS ET LES UTILISATEURS FINAUX SUR LES IMPACTS

Exail travaille avec un certain nombre de clients qui sont eux même acteurs des choix techniques et impliqués dans la conception des produits et systèmes qui leur sont fournis. C'est le cas des clients qui spécifient de façon précise la solution technique ou des partenaires avec lesquels Exail co-développe des solutions techniques innovantes.

Les attentes exprimées par les clients et partenaires, sont captés tout au long des projets, c'est-à-dire dans les phases de consultation, les phases de contractualisation et les phases d'exécution.

Dans ces derniers cas les équipes commerciales, d'offres, de gestion de projet et de R&D / Conception d'Exail sont en première ligne pour comprendre et mettre en œuvre les besoins exprimés par ces parties prenantes.

Qu'il s'agisse de clients prescripteurs et partenaires ou de clients achetant des solutions sur étagères, Exail capte par plusieurs canaux les points de vue de ses clients, partenaires et utilisateurs. (voir ESRS 2 Chapitre 1.6 Les parties prenantes d'Exail).

La Direction commerciale d'Exail dispose en effet de services support dont l'objectif est de répondre aux attentes de clients quant aux demandes qu'ils auraient après la livraison des composants produits et systèmes. Il s'agit d'un point d'entrée important pour capter au fil de l'eau les insatisfactions du client, ainsi que ses attentes non couvertes.

Par ailleurs pour parfaire ses retours clients, Exail met en œuvre plusieurs types de d'enquête de satisfaction (à la livraison intermédiaire, livraison finale, de façon annuelle, par un baromètre).

Les évènements de types salons ou autres rencontres clients sont également source de retours sur leurs attentes et exigences. Ces échanges sont menés principalement avec les responsables commerciaux et responsables produits.

Canaux de communication clients

Les informations concernant ce sujet sont détaillées section 4 / Informations sur la conduite des affaires – [ESRS G1]

Mesures prises concernant les impacts importants sur les consommateurs et les utilisateurs finaux, et approches de gestion des risques importants et de recherche d'opportunités importantes liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, et efficacité de ces mesures

Exail propose à ses clients des solutions mises en œuvre dans diverses opérations critiques telle que l'intervention des forces de défense navale ou terrestre, le déminage, les situations d'urgences d'aéronefs, … Exail intervient tout au long de son cycle de conception et de fabrication pour garantir à ses clients et utilisateurs finaux des solutions opérables de manière fiables & durables.

Des analyses, démonstrations, tests sont réalisés durant le cycle de conception afin de garantir la satisfaction des exigences contractuelles, règlementaires, normatives. Des tests et essais spécifiques peuvent être exécutés pour démontrer les performances du produit, valider les procédés ou le schéma industriel visant à fournir des exemplaires reproductibles.

Les activités de production font l'objet de contrôles gradués (auto-contrôles, croisés, indépendants) aux caractéristiques à obtenir (sécurité, performances, …). Lorsque les volumes le permettent des moyens de tests manuels, semi-automatiques ou automatiques peuvent être utilisés pour garantir la reproductibilité des livrables.

L'ensemble des dispositions susmentionnées visent à prévenir ou réduire tout impact anormal.

Les entités juridiques qui constituent le groupe disposent quasi intégralement d'un Système de Management Qualité certifié ISO 9001 ou EN 9100 pour les sites intervenants dans le secteur aéronautique.

En complément de ses certifications en matière de qualité, Exail a obtenu plusieurs notations extra-financières à l'issue de questionnaires dédiés (EcoVadis, CDP, EthiFinance, Morningstar, etc.), renseignés volontairement ou à la demande de ses clients. En 2025, à l'issue d'une évaluation EcoVadis menée selon la méthodologie applicable aux entreprises de catégorie L (plus de 1 000 salariés), Exail a obtenu la médaille de bronze (Top 35 %), après un changement de catégorie puisqu'elle était précédemment classée M (100 à 999 salariés).

Par ailleurs, les produits peuvent faire l'objet d'inspection ou, le cas échéant de certification par un organisme de contrôle, une autorité de surveillance (EASA, DGA, ASN,..). Ces vérification, contrôles et audits indépendants conduits par des tiers attestent par des examens réguliers de la conformité des dispositions mises en place.

Les sous-traitants, parties intéressées pertinentes du groupe font l'objet d'évaluation, surveillance, inspection et audits afin de garantir la maitrise des fournitures et la compatibilité aux exigences du groupe.

Les sites industriels d'Exail sont implantés en France et en Belgique. Les sous-traitants sont majoritairement en Europe à proximité des sites industriels d'Exail. Cette localisation vise notamment à garantir la maitrise de la supply chain, tant sur les exigences techniques que non-techniques, respect des droits de l'Homme, des ODD, de l'éthique des affaires…

Le dispositif d'alerte interne permet aux clients et utilisateurs finaux de notamment remonter toutes atteintes au droit ou pratiques de corruption. Ce dispositif est porté à leur connaissance dans les Conditions Générales de Vente d'Exail, qui renvoient elles-mêmes vers le site internet du Groupe mettant à disposition l'ensemble des informations et documents liés.

Plans d'action et ressources pour gérer les impacts matériels, les risques et les opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Les clients finaux ou utilisateurs d'Exail peuvent bénéficier de formations lorsque ce choix est retenu par eux ou par le client. Exail met à disposition, selon les solutions technologiques fournies, un ensemble d'informations relatives aux produits, à leur utilisation et à leur fin de vie. Ces informations sont présentées dans des documents tels que datasheets, handbooks, manuels utilisateurs, guides d'utilisation, notices et carnets d'entretien, visant à informer clairement l'utilisateur.

Ces supports facilitent l'utilisation des produits par les clients et contribuent à réduire les risques liés à une utilisation inadaptée ou à une sous-performance des équipements.

Les retours utilisateurs sont recueillis via différents moyens (QR code, questionnaires, hotline) ou par l'intermédiaire d'interlocuteurs dédiés (supports, commerciaux, équipes projets). Ces feedbacks, retours d'expérience, remontées d'anomalies et expressions de satisfaction permettent d'enrichir, d'améliorer et d'adapter les formations, les supports et les solutions technologiques innovantes. Ils contribuent également à prévenir tout risque d'insatisfaction lié à un défaut d'accompagnement.

Les solutions de haute technologie fournies par Exail trouvent de nouveaux marchés et répondent à des besoins émergents. Dans le cadre de ces technologies de pointe et de rupture, il est essentiel de les adapter en permanence aux usages et concepts opérationnels souhaités par les clients finaux.

Cette démarche constitue un levier stratégique d'opportunités pour Exail : elle permet d'améliorer continuellement la qualité, la fiabilité et l'ergonomie des solutions grâce aux retours terrain, de renforcer la satisfaction et la fidélisation des clients, et de développer des offres de services à forte valeur ajoutée (formation, support, maintenance). La proximité avec les utilisateurs contribue également à différencier Exail sur des marchés technologiques exigeants, en positionnant l'entreprise comme un partenaire durable, réactif et à l'écoute.

RESSOURCES ALLOUÉES À LA GESTION DES IMPACTS

Les certifications et démarche ISO 9001 ou EN9100 au sein d'Exail témoignent d'un haut niveau d'engagement en termes de qualité, de sécurité et de gestion des processus. Ces normes exigent la mise en œuvre d'un système rigoureux animé par les équipes QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et nécessitent une collaboration transversale de toutes les fonctions de l'entreprise.

1. **Alignement avec la stratégie de l'entreprise :** Les processus et actions de l'entreprise doivent être cohérents avec ses objectifs stratégiques. Cela garantit que la démarche qualité soutient efficacement les ambitions de développement et les priorités opérationnelles d'Exail.

2. **Analyse du contexte de l'entreprise :** Cela inclut l'identification des parties prenantes pertinentes (clients, partenaires, employés, etc.), ainsi que la compréhension des besoins, des attentes et des contraintes de l'environnement externe et interne.

3. **Gestion des risques et des opportunités :** Une analyse approfondie des risques potentiels et des opportunités doit être effectuée pour anticiper les problèmes éventuels et capitaliser sur les leviers d'amélioration.

4. **Audits clients :** Les clients peuvent réaliser des audits pour vérifier que les processus d'Exail répondent à leurs exigences spécifiques. Ces audits permettent également d'évaluer la capacité de l'entreprise à intégrer leurs attentes dans ses pratiques opérationnelles.

En résumé, ces certifications garantissent que l'entreprise applique des standards internationaux dans ses pratiques de gestion, tout en restant centrée sur l'amélioration continue et la satisfaction client.

CYBERSÉCURITÉ

Exail adopte une approche intégrée et proactive pour atténuer les risques liés à la cybersécurité en combinant :

- Conformité aux normes reconnues avec l'application des bonnes pratiques de NIS 2 et le respect des directives en vigueur.
- Présence d'une équipe dédiée à la cybersécurité pour gérer ces sujets à tous les niveaux de l'entreprise avec un engagement de transparence envers nos parties prenantes.
- Sensibilisation des parties prenantes internes et externes aux enjeux de cybersécurité de l'entreprise.

Ces actions permettent de renforcer la résilience de l'entreprise face aux cybermenaces tout en favorisant la transparence et la confiance avec ses clients et partenaires.

Notre engagement envers une cybersécurité rigoureuse et transparente est une composante essentielle de notre stratégie de durabilité. En travaillant main dans la main avec nos clients, nous construisons des relations basées sur la confiance mutuelle, l'excellence opérationnelle, et un engagement commun pour un avenir sécurisé et durable.

Chez Exail, nous considérons la sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux comme une responsabilité essentielle. Nous nous engageons à garantir que nos pratiques internes, nos produits, et nos services n'exposent pas nos clients à des risques de cybersécurité. Cet engagement se traduit par une démarche d'amélioration continue en cybersécurité.

4 INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – [ESRS G1]

4.1 GOUVERNANCE

Les informations concernant ce sujet sont détaillées en section 1.2 « La gouvernance d'Exail ».

4.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA CONDUITE DES AFFAIRES

Les informations concernant ce sujet sont détaillées en section 1.8 « Procédure de gestion des IRO et double matérialité ».

4.3 CULTURE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

4.3.1 Éthique des affaires et conformité

Au sein du groupe Exail, l'éthique des affaires et la conformité, au sens large de « compliance », encadrent la conduite des affaires.

Compte tenu des enjeux associés (voir § 1.8 pour la perspective IRO) mais également en cohérence avec sa vision, ses valeurs et la culture d'entreprise qu'elle défend, l'entreprise a formalisé une Déclaration sur l'éthique et la conformité (disponible librement sur le site internet du groupe). Stipulant que l'éthique des affaires et la conformité sont des éléments clés de son succès et de son développement durable, elle établit la politique du groupe Exail en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette déclaration, prise au plus haut niveau et applicable à l'ensemble du groupe Exail, est ainsi la clé de voute de l'ensemble des programmes de conformité déployés et s'impose aux comportements de l'ensemble des collaborateurs.

Elle se décline également dans notre propre chaîne de valeur via le Code de conduite fournisseurs et partenaires (disponible librement sur le site internet du groupe).

Les aspects de gouvernance associés à la conduite des affaires sont développés au § 1.2 (cf. GOV-1).

4.3.2 Dispositif intégrité

Plus particulièrement, l'éthique des affaires et la conformité s'appuient sur le dispositif intégrité du groupe, déployé formellement en septembre 2023 et articulé autour de deux composantes clés :

- le *programme de prévention et de détection de la corruption ou programme anticorruption* (voir § 4.3.3) ;
- le *dispositif d'alerte interne* (voir § 4.3.4).

Composant structurel de la culture d'entreprise en ce qui concerne la conduite des affaires, le dispositif intégrité est spécifiquement mis en avant auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe avec une page dédiée sur le site intranet MyExail.

Les deux principaux documents du dispositif, à savoir respectivement pour chacune de ses composantes le Code de conduite anticorruption et la Procédure d'alerte interne (disponibles librement sur le site internet du groupe), font l'objet d'une adhésion formelle pour tout collaborateur sous contrat (en France à partir de 2024, puis à l'international).

4.3.3 Programme de prévention et de détection de la corruption

Composante clé du dispositif intégrité d'Exail, compte tenu de l'importance des enjeux associés, le chantier de définition du programme anticorruption révisé pour le groupe Exail (en cours de constitution à l'époque) a été initié dès le 2e semestre 2022 pour un déploiement pluriannuel itératif à partir de 2023.

Ce programme, adaptant et améliorant les programmes préexistants, permet au groupe Exail de se conformer aux exigences légales et réglementaires auxquelles il est assujetti en ce qui concerne la prévention et la détection de la corruption, selon les exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin 2, telle que modifiée.

Le § 4.4 fournit des éléments complémentaires sur le programme anticorruption (cf. G1-3). La formation en ce qui concerne le programme anticorruption est développée au § 4.3.5 et au § 4.4.7 (cf. G1-3).

4.3.4 Dispositif d'alerte interne

Composante clé du dispositif intégrité d'Exail, le groupe a déployé depuis septembre 2023 un dispositif d'alerte interne complet, dûment articulé avec le programme anticorruption, comme explicité en détail dans la Procédure d'alerte interne.

Ce dispositif est conforme aux exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin 2, telle que modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022, dite loi Waserman, transposant elle-même en droit français la directive (UE) 2019/1937 du 23 octobre 2019. Il permet ainsi au groupe Exail de se conformer aux exigences légales et réglementaires auxquelles il est assujetti en ce qui concerne le recueil et le traitement des signalements ainsi que la protection des lanceurs d'alerte.

On soulignera les points clés suivants (les paragraphes mentionnés renvoient à la Procédure d'alerte interne) :

- le dispositif d'alerte interne permet à toute personne éligible de procéder à un signalement sur tout sujet relevant du cadre de l'alerte (voir § II. et III.) :
 - il est à ce titre ouvert non seulement aux collaborateurs, dans une définition très large, mais aussi à différentes parties intéressées externes telles que définies par le cadre légal,
 - il permet de signaler non seulement les atteintes au droit telles que définies par le cadre légal mais aussi tout manquement au Code de conduite anticorruption ou à tout autre Code ou charte formellement applicable au sein du groupe Exail ;

- de façon à rendre ce dispositif le plus efficace possible, 2 canaux de signalement sont mis à disposition de tout lanceur d'alerte :
 - via le contact de Référents internes (voir IV.1, V. et VI.), que ce soit en direct ou par l'intermédiaire d'adresses mail fonctionnelles,
 - via la plateforme externalisée ethicorp (voir V. et VI.).
- le dispositif encadre le traitement des signalements, y compris en ce qui concerne la prévention de tout conflit d'intérêt et les éventuelles enquêtes internes qui seraient lancées (voir IV. et VII.).
- tout lanceur d'alerte répondant au cadre légal est strictement protégé selon les dispositions en vigueur (voir VIII. à XIII.).
- outre le site internet du groupe, l'ensemble des éléments du dispositif d'alerte interne sont disponibles sur le site intranet MyExail (voir également XIV.).
- la Procédure d'alerte interne fait l'objet d'une adhésion formelle pour les collaborateurs sous contrat de travail au sein d'Exail.

La formation en ce qui concerne le dispositif d'alerte interne est développée au § 4.3.4 (voir également le § 4.4.7 en lien avec le programme anticorruption).

4.3.5 Fonctions exposées et dispositif de formation

En cohérence avec la Déclaration sur l'éthique et la conformité, l'ensemble des collaborateurs du groupe Exail sont concernés par le dispositif intégrité, socle commun de l'éthique des affaires et de la conformité.
Lors de son déploiement en septembre 2023 une série de webinaires spécifiques de sensibilisation ont été menés à l'attention de l'ensemble des collaborateurs du groupe (en français et en anglais), disponibles ensuite sur la page dédiée du site intranet MyExail.

En 2024, un certain nombre de sensibilisations ont ensuite été menées en pilote sur certains sites, auprès de certaines fonctions et/ou auprès de certains personnels afin de roder la démarche de sensibilisation des collaborateurs au dispositif intégrité, en parallèle des éléments mis simplement à leur disposition sur le site intranet.

Par ailleurs, plus spécifiquement en lien avec le programme anticorruption (voir également le § 4.4.7), les fonctions suivantes sont considérées comme les plus exposées :

- Direction ;
- commerce (y compris business development) et offres ;
- achats ;
- projets/programmes, si en relation avec des tiers pour les couples pays/marchés considérés comme sensibles.

En 2025, en continuité et en complément des pilotes menés en 2024, des actions de sensibilisation et/ou formation ad hoc ont donc été menées auprès de certains collaborateurs de ces fonctions afin de continuer à roder la démarche de sensibilisation et/ou formation renforcée en lien avec le programme anticorruption.

A partir de début 2026, l'ensemble des actions de sensibilisation et/ou formation en lien avec l'éthique des affaires et la conformité seront harmonisées et menées selon un plan annuel, adressant dans une logique de modules à la fois la base du dispositif intégrité mais aussi les éléments plus avancés du programme anticorruption (selon l'exposition considérée des fonctions concernées et en cohérence avec la cartographie des risques associée).

A noter que cette consolidation du dispositif de sensibilisation et/ou formation n'a pas pu être menée à son terme sur 2025, comme prévu début 2025, en raison de la priorité allouée à d'autres activités opérationnelles prioritaires. Elle sera donc finalisée courant 2026, ce qui permettra également de tenir compte logiquement du résultat de la mise à jour de la cartographie des risques de corruption (voir le § 4.4.2) comme de s'articuler efficacement avec le renforcement du pilotage de la sensibilisation et/ou formation des nouveaux collaborateurs porté par les Ressources Humaines.

Une évaluation sera également effectuée à l'issue de 2026 afin de pérenniser le dispositif de sensibilisation et formation.
Une évaluation sera effectuée à l'issue de 2025 afin de pérenniser le dispositif de sensibilisation et formation.

4.3.6 Relations fournisseurs et pratiques de paiement

Chez Exail, les pratiques de paiement des fournisseurs s'inscrivent dans une démarche de conduite des affaires responsable et équitable, visant à entretenir des relations durables et équilibrées avec l'ensemble des partenaires de la chaîne de valeur. Le Groupe s'engage à respecter les cadres réglementaires applicables en matière de délais de paiement et à prévenir toute pratique susceptible de fragiliser ses fournisseurs, en particulier les plus exposés sur le plan économique.

Depuis fin 2025, Exail suit de façon consolidée les délais de paiement moyen avec ses fournisseurs sur le périmètre France. Jusqu'alors, ce suivi était réalisé entité par entité selon des méthodologies différents. Sur l'exercice considéré, le délai moyen de paiement des fournisseurs s'établit à 61,95 jours, avec un retard moyen de paiement de 16 jours par rapport aux échéances contractuelles, avec un taux de conformité à 58,82%. Ces indicateurs sont suivis régulièrement par les

fonctions achats et finance avec pour objectif d'amélioration continue.

Le suivi des délais de paiement constitue un levier essentiel de maîtrise des risques liés aux relations fournisseurs et contribue à renforcer la transparence, la confiance et la qualité des relations d'affaires du Groupe. En cas d'écart significatif ou récurrent, des actions correctives peuvent être mises en œuvre afin d'améliorer la performance de paiement et de garantir l'alignement des pratiques avec les engagements du Groupe en matière de conduite responsable des affaires.

Un premier niveau de qualification et d'attention sur les TPE sur lesquels le groupe souhaite être particulièrement attentif avec des délais de paiements plus court que les standards du groupe a été fait fin 2025 avec la mise en place progressive de délai de paiement adaptés sur les entités de moins de 10 salariés n'appartenant pas à des groupes plus importants. L'objectif étant de se rapprocher d'un délai de 30 jours après le mois de facturation par le fournisseur.

Le groupe déploie progressivement des outils de digitalisation des factures afin de simplifier la validation et le paiement des factures fournisseurs. A date, Exail ne catégorise pas ses fournisseurs par leur taille, mais c'est un axe d'amélioration à termes.

Les informations concernant la manière dont les critères sociaux et environnementaux sont pris en compte pour la sélection des partenaires sont détaillées en section 3.2 / Fournisseurs et partenaires d'Exail – [ESRS S2].

4.4 PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

4.4.1 Programme de prévention et de détection de la corruption

Déjà évoqué en particulier au § 4.3.2, le programme interne de prévention et détection de la corruption, ou programme anticorruption, d'Exail vise à lutter contre la corruption, y compris les versements de pots-de-vin et le trafic d'influence.

Ce programme permet au groupe Exail de se conformer aux exigences légales et réglementaires auxquelles il est assujetti en ce qui concerne la prévention et la détection de la corruption, selon les exigences de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin 2, telle que modifiée. Il permet également par extension de se conformer aux exigences applicables au groupe Exail des autres dispositions légales et réglementaires en ce domaine, par exemple celles issues du Royaume-Uni (UKBA) ou des États-Unis (FCPA).

Adaptant et améliorant les programmes préexistants au sein des groupes iXblue et ECA, le chantier de définition du programme anticorruption révisé pour le groupe Exail (en cours de constitution à l'époque) a été initié dès le 2e semestre 2022 pour un déploiement pluriannuel itératif mené en grande partie sur les exercices 2023 et 2024. Conformément au bilan annuel et plan d'action annuel révisé, tel qu'établi par le Directeur Conformité et présenté début 2025 au TCC (voir § 4.1), ce déploiement sera consolidé sur les exercices 2025 et 2026, finalisant la transition vers un programme anticorruption Exail au niveau approprié de maturité.

Comme déjà évoqué au § 4.3, la Déclaration sur l'éthique et la conformité comme l'ensemble des documents clés du dispositif intégrité sont communiqués sur le site internet du groupe et donc librement accessibles à toutes ses parties prenantes externes. Un lien est également fait dans le Code de conduite fournisseurs et partenaires, déclinaison en particulier du dispositif intégrité auprès de certains tiers de la chaîne de la valeur d'Exail.

Par ailleurs, également comme déjà évoqué au § 4.3, la totalité des documents du programme anticorruption sont disponibles pour les collaborateurs sur le site intranet MyExail.

Les paragraphes suivants (§4.4.2 à § 4.4.3) présentent des éléments complémentaires sur les principales composantes du programme anticorruption d'Exail.

4.4.2 Cartographie des risques

Le programme anticorruption est structuré et déployé en cohérence avec la cartographie des risques associée, tenant compte des différentes activités du groupe Exail dans ses différents pays d'implantation ou d'opération, en particulier en ce qui concerne ses relations avec des tiers considérés comme potentiellement plus à risque d'existence de scénarios corruptifs.

Comme décidé au TCC mené début 2025 (cf. supra), une révision complète de la cartographie des risques de corruption a été initiée courant 2025, devant converger d'ici la fin du 2e trimestre 2026. Elle permettra de confirmer le plan d'actions de renforcement du programme anticorruption pour la période 2026-2028 (logique de plan triennal).

Les différents éléments constituant le programme anticorruption seront adaptés comme de besoin à partir de 2026 en cohérence avec les résultats de cette révision de la cartographie des risques.

Voir également le § 4.2 pour une liste de facteurs de risques pris en compte dans le programme anticorruption.

4.4.3 Code de conduite anticorruption

Déjà évoqué au § 4.3.2 comme pilier du dispositif intégrité d'Exail, le Code de conduite anticorruption est le document clé du programme anticorruption, précisant en particulier les points suivants :

- rappel de la « tolérance zéro » du groupe Exail pour toute forme de corruption, au sens large du terme, comme déjà explicité au plus haut niveau dans la Déclaration sur l'éthique et la conformité (voir § 4.3.1),
- définition de son périmètre d'application et de ses principes généraux,
- définition de la corruption,
- présentationprésentation de situations à risque de scénario corruptif avec illustration de cas pratiques.

Le Code de conduite anticorruption renvoi lui-même vers la Procédure cadeaux, invitation et contributions, précisant les règles applicables au sein du groupe Exail sur ces sujets.

4.4.4 Évaluation des tiers

En cohérence avec son modèle d'affaires et sa forte exposition à l'international, en cohérence également avec la cartographie des risques (cf. § 4.4.2), l'évaluation des tiers est un élément clé du programme anticorruption du groupe Exail.

Un effort significatif a donc logiquement été porté sur ce point et un processus Know Your Partner (KYP) largement révisé a été défini, couvrant les différents groupes de tiers et autres facteurs les plus significatifs en ce qui concerne le risque de corruption (cf. IRO-1 au § 4.2). Structuré sur une approche multi-niveaux, il permet d'incrémenter la profondeur de l'évaluation comme le niveau de prise de décision en fonction du niveau de risque perçu. Bénéficiant également de l'approche intégrée de la Direction Juridique & Conformité, il articule naturellement l'évaluation elle-même et la contractualisation (y compris intégration de clauses ad hoc).

Commencé début 2024 avec un focus premier sur les intermédiaires commerciaux, le déploiement sera finalisé avec les autres groupes de tiers sur l'exercice 2025.

4.4.5 Contrôles comptables

Au-delà des dispositions standards en vigueur dans les processus comptables en ce qui concerne la séparation des tâches, les dispositions techniques implémentées dans les progiciels et les vérifications incrémentales, des mesures spécifiques ont été définies et déployées en 2024 autour de la validation des factures des intermédiaires commerciaux commissionnés (cf. focus 2024 comme explicité au § 4.4.4).

Les contrôles comptables en lien avec le programme anticorruption seront consolidés par la Direction Juridique & Conformité et la Direction Financière au cours de l'exercice 2025 dans un premier temps puis de l'exercice 2026 pour complétion, en cohérence avec la cartographie des risques (cf. § 4.2.2).

4.4.6 Dispositif d'alterne interne

Le dispositif d'alerte interne, intégrant de manière générique le volet anticorruption, est plus particulièrement développé au §4.3.3.

Plus spécifiquement en ce qui concerne le programme anticorruption, on précisera les éléments suivants :

- Toute alerte impliquant un cas de corruption est systématiquement et immédiatement remontée au TCC, qui supervisera toute enquête interne afférente. En cas d'investigation portant sur l'un des membres du TCC, ce dernier sera exclu du comité chargé de la procédure.
- Il est acté que le TCC informera le Président Exécutif d'Exail Technologies et le Président non-exécutif d'Exail de l'existence de toute alerte corruption dans le groupe, dans les plus brefs délais après son dépôt.

4.4.7 Dispositif de formation

Le cadre général, l'état des lieux et les perspectives en ce qui concerne le dispositif de formation vis-à-vis de l'éthique des affaires et la conformité, y compris le programme anticorruption, sont évoqués au § 4.3.4.

Comme indiqué au §4.3.5, par suite du déploiement initial du dispositif intégrité fin 2023, des actions de sensibilisation et/ou formation ont été menées en 2024 et 2025 en pilote auprès de certaines fonctions, y compris parmi celles considérées comme les plus exposées (ou "à risque"). Compte tenu du caractère de pilote de ces actions, il n'est cependant pas possible de déterminer un pourcentage des fonctions à risque couvertes sur 2024 et 2025.

Plus spécifiquement en relation avec le programme anticorruption, le plan de sensibilisation et formation sera structuré à partir de 2026, pour l'ensemble du groupe Exail, autour de 3 modules comme explicité dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU – MODULES DE SENSIBILISATION/FORMATION EN LIEN AVEC LE PROGRAMME ANTICORRUPTION

Module	Contenu	Cible
C1 - Présentation du dispositif intégrité Exail	Présentation générale des différentes composantes du dispositif intégrité Exail (cf. § 4.3.2)	Tout nouveau collaborateur sous contrat de travail
C2 - Formation au programme anticorruption Exail	Formation spécifique sur le programme anticorruption Exail, en lien avec les spécificités métier de chaque fonction concernée	A minima les personnels considérés comme les plus exposés (cf. § 4.3.5)
C3 – Formation à l'évaluation des tiers en lien avec le programme anticorruption Exail	Formation avancée sur l'évaluation des tiers et le processus KYP (cf. § 4.4.4), complétée comme de besoin de sous-modules liés selon les spécificités métier de chaque fonction concernée	A minima les personnels en charge de la gestion de tiers concernés par le processus KYP

4.4.8 Dispositif de contrôle, évaluation et amélioration

Un certain nombre de points de contrôle multi-niveaux ont été en particulier intégrés dans le processus d'évaluation des tiers et les contrôles comptables associés, articulant les rôles des fonctions opérationnelles concernées avec le rôle spécifique du Département Conformité.

Comme évoqué au § 4.1 (cf. GOV-1), l'ensemble du programme anticorruption est contrôlé et évalué par le Directeur Conformité, qui rend compte au TCC dans son rôle de surveillance. Le bilan et plan d'action annuel présenté au TCC permet d'identifier les pistes de progrès, intégrées aux chantiers d'amélioration en place.

4.4.9 Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin

Au cours de l'exercice 2025 et sur le périmètre du groupe Exail :

- il n'y a eu aucun cas (zéro) de corruption ou de versement de pot-de-vin.
- il n'y a eu aucune (zéro) condamnation ou amende pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.
- il n'y a pas eu (zéro) de cas d'infraction au programme anticorruption.

4.5 MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE EXAIL

Dans un contexte marqué par des exigences accrues en matière de transparence, de responsabilité et de performance durable ainsi que par une exposition de plus en plus grande du groupe du fait de sa forte croissance, EXAIL a engagé au cours de l'année 2025 la structuration d'une Direction du Contrôle Interne. Cette démarche s'inscrit pleinement dans sa volonté de renforcer sa gouvernance et de sécuriser la réalisation de ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et extra-financiers.

La Direction du Contrôle Interne a pour mission de concevoir, déployer et piloter un dispositif permettant d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques auxquels le Groupe est exposé. Elle contribue à la fiabilité des informations produites, à la conformité aux lois, règlements et normes applicables, ainsi qu'à l'efficacité des processus opérationnels, y compris ceux relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La mise en place de cette direction repose sur une approche progressive et collaborative, associant les différentes entités et fonctions du Groupe. Le périmètre adressé se limite dans un premier temps à la fonction finance et sera élargi à d'autres fonctions dans un second temps.

Elle s'appuie sur des référentiels reconnus tel que le COSO et des bonnes pratiques en matière de contrôle interne, tout en tenant compte des spécificités des métiers et des territoires d'implantation. Des procédures formalisées, des dispositifs de contrôle adaptés et des actions de sensibilisation des collaborateurs seront progressivement déployés afin de diffuser une culture du contrôle interne et de la maîtrise des risques à tous les niveaux de l'organisation.

Parmi les premières actions initiées par cette direction figure notamment une campagne de questionnaires d'autoévaluation auprès de tous les sites du groupe. Cette démarche vise à établir un premier état des lieux de la maturité de notre environnement de contrôle interne. Les résultats de cette autoévaluation qui sont en cours d'exploitation permettront également de cibler les sites et les processus qui nécessitent des actions de renforcement de contrôle interne.

D'autres actions ont été également lancées avec notamment des campagnes de contrôles de niveau 2 sur les processus achats, stocks, frais de déplacement et RH.

En 2025, un cas de fraude a pu être détecté par le contrôle niveau 1, et des actions adaptées ont été déployées rapidement. Ce cas, dont l'incidence financière est non-significative à l'échelle du groupe, a tout de même permis de confirmer l'efficacité des premiers niveaux de contrôle.

En renforçant son dispositif de contrôle interne, EXAIL affirme son engagement en faveur d'une croissance durable, responsable et résiliente. Cette démarche contribue à prévenir les risques majeurs, à améliorer la prise de décision et à renforcer la confiance des parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur sur le long terme.

ANNEXES

TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA TAXONOMIE EUROPÉÉENNE
CHIFFRE D'AFFAIRES 2025

Exercice financier N		Année 2024				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)							Catégorie d'activité		
Activités économiques	Code	CA (M€)	Part du CA (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N ; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O ; N ; N/EL)	Pollution (O ; N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N ; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O ; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1 ou A.2), année N-1 (%)	Catégorie habilitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)		
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																					
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																					
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %														0 %				
Dont habilitantes (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %	H			
Dont transitoires (%)		0	0 %	0 %													0 %		T		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																					
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %											
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																					
CA des activités non éligibles à la taxonomie		479	100 %																		
TOTAL (A + B)		**479**	**100 %**																		

Exercice financier N	Année 2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) (h)						Catégorie d'activité			
Activités économiques — Code	CAPEX (M€)	Part des CAPEX (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N ; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O ; N ; N/EL)	Pollution (O ; N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N ; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O ; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1 ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0 %														0		
Dont habilitantes (%)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0	H	
Dont transitoires (%)	0	0 %	0 %													0		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Immobilier (construction, location, rénovation)	0	0 %	N	N	N	N	N	N										
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																		
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie	39,1	100 %																
TOTAL (A + B)	**39,1**	**100 %**																

OPEX 2025

Exercice financier N		Année 2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) (h)								Catégorie d'activité		
Activités économiques	Code	OPEX (M€)	Part des OPEX (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O; N ; N/EL)	Pollution (O ;N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (H)	Catégorie (activité transitoire) (T)	
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %																	
Dont habilitantes (%)		0	0 %																	
Dont transitoires (%)		0	0 %																	
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %																	
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																				
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie		245	100 %																	
TOTAL (A + B)		**245**	**100 %**																	

2025

Part de CA/(CA absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	0 %
Adaptation du changement climatique	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

Part de CAPEX/(CAPEX absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	0 %
Adaptation du changement climatique	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

Part d'OPEX/(OPEX absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	0 %
Adaptation du changement climatique	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES LIÉS À LA TAXONOMIE EUROPÉÉENNE

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024

Exercice financier N		Année 2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significantly Harm) (h)							Catégorie d'activité		
Activités économiques	Code	CA (M€)	Part du CA (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N ; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O ; N ; N/EL)	Pollution (O ; N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N ; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O ; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie habilitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %														0 %		
Dont habilitantes (%)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %	H	
Dont transitoires (%)		0	0 %	0 %													0 %		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
CA des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %									
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
CA des activités non éligibles à la taxonomie		373	100 %																
TOTAL (A + B)		**373**	**100 %**																

Exercice financier N	Année 2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) (h)							Catégorie d'activité		
Activités économiques Code	CAPEX (M€)	Part des CAPEX (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O; N ; N/EL)	Pollution (O ; N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (i-)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																		
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																		
CAPEX des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)	0	0 %														0		
Dont habilitantes (%)	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0	H	
Dont transitoires (%)	0	0 %	0 %													0		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																		
Immobilier (construction, location, rénovation)	11,3	26 %	N	N	N	N	N	N										
CAPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)	11,3	26 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																		
CAPEX des activités non éligibles à la taxonomie	31,5	100 %																
TOTAL (A + B)	**42,8**	**100 %**																

OPEX 2024

Exercice financier N		Année 2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Does Not Significantly Harm) (h)								Catégorie d'activité	
Activités économiques	Code	OPEX (M€)	Part des OPEX (%)	Atténuation du changement climatique (O ; N; N/EL)	Adaptation au changement climatique (O ; N ; N/EL)	Eau (O; N ; N/EL)	Pollution (O ; N ; N/EL)	Économie circulaire (O ; N; N/EL)	Biodiversité et écosystèmes (O ; N ; N/EL)	Atténuation du changement climatique (O ; N)	Adaptation au changement climatique (O ; N)	Eau (O; N)	Pollution (O ; N)	Économie circulaire (O ; N)	Biodiversité et écosystèmes (O; N)	Garanties minimales (O ; N)	Proportion du CA alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible (A.2), année N-1 (%)	Catégorie (activité habilitante) (i-i)	Catégorie (activité transitoire) (T)
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
CA des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	0 %																
Dont habilitantes (%)		0	0 %																
Dont transitoires (%)		0	0 %																
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
OPEX des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0 %																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
OPEX des activités non éligibles à la taxonomie		196	100 %																
TOTAL (A + B)		**196**	**100 %**																

2024

Part de CA/(CA absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	0 %
Adaptation du changement climatique	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

Part de CAPEX/(CAPEX absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	26 %
Adaptation du changement climatique	0 %	26 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

Part d'OPEX/(OPEX absolu)

	Aligné	Eligible
Attenuation du changement climatique	0 %	0 %
Adaptation du changement climatique	0 %	0 %
Ressources aquatiques et marines	n/a	0 %
Économie circulaire	n/a	0 %
Pollution	n/a	0 %
Biodiversité et écosystèmes	n/a	0 %

exail